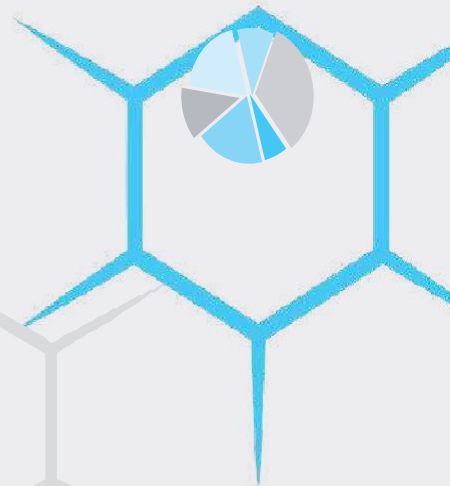
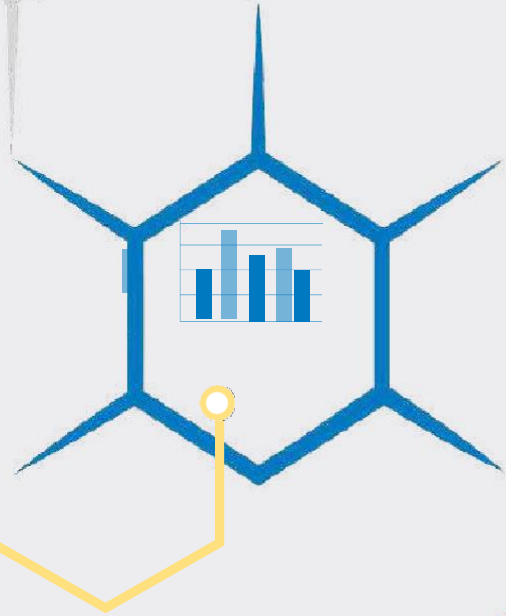
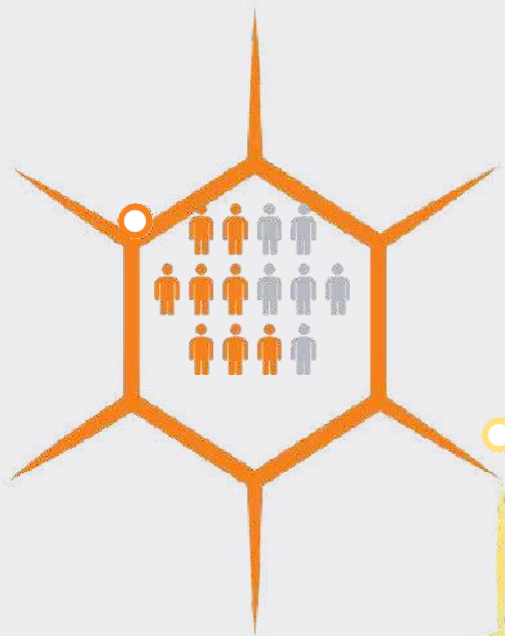


GROUPE



RAPPORT FINANCIER ANNUEL
EXERCICE 2022



SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT.....	5
-----------------------	---

1 AFMA AUJOURD’HUI..... 7

1.1 CHIFFRES CLÉS.....	8
1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA	9
1.3 RÉPARTITION DE L’ACTIONNARIAT À FIN 2022.....	11
1.4 ACTUALITÉS 2022 ET FAITS MARQUANTS	11

2 RAPPORT DE GESTION 12

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L’EXERCICE.....	13
2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	14
2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS	14
2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS	14
2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	15
2.6 PERSPECTIVES D’AVENIR.....	15
2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2022	16
2.8 PROPOSITION D’EFFECTATION DU RÉSULTAT.....	18
2.9 DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE.....	18
2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	18
2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	18
2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS	19

3 RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE..... 22

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA	23
3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA	27
3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.....	31
3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE.....	35
3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE	37
3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE	42
3.7 GOUVERNANCE.....	43
3.8 INDEX GRI	45

4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS..... 49

4.1 RAPPORT D’OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	50
4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	51
4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ	53
4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	54
4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE	55
4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS	56

5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX..... 64

5.1 RAPPORT D’OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	65
5.2 BILAN.....	66
5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES.....	68
5.4 ETAT DES SOLDES DE GESTION.....	69
5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT	70
5.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	71

6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES..... 79

7 DÉCLARATION DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS DE COMPTES..... 85

8 LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU COURS DE L’EXERCICE

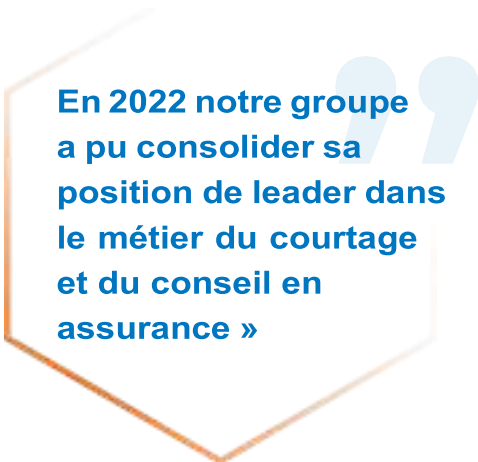
88





INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

MOT DU PRÉSIDENT



En 2022 notre groupe a pu consolider sa position de leader dans le métier du courtage et du conseil en assurance »

Farid BENSAÏD

Président Directeur Général

L'année 2022 a été marquée par la sortie de la crise COVID-19 et la reprise progressive de l'économie nationale. Cet élan a été, malheureusement, ralenti par la sécheresse et les effets économiques de la guerre en Ukraine, en particulier l'augmentation des prix des matières premières et de l'énergie.

Le secteur de l'assurance a pu surmonter ces difficultés en réalisant une performance de +8,5% en 2022 par rapport à l'exercice 2021.

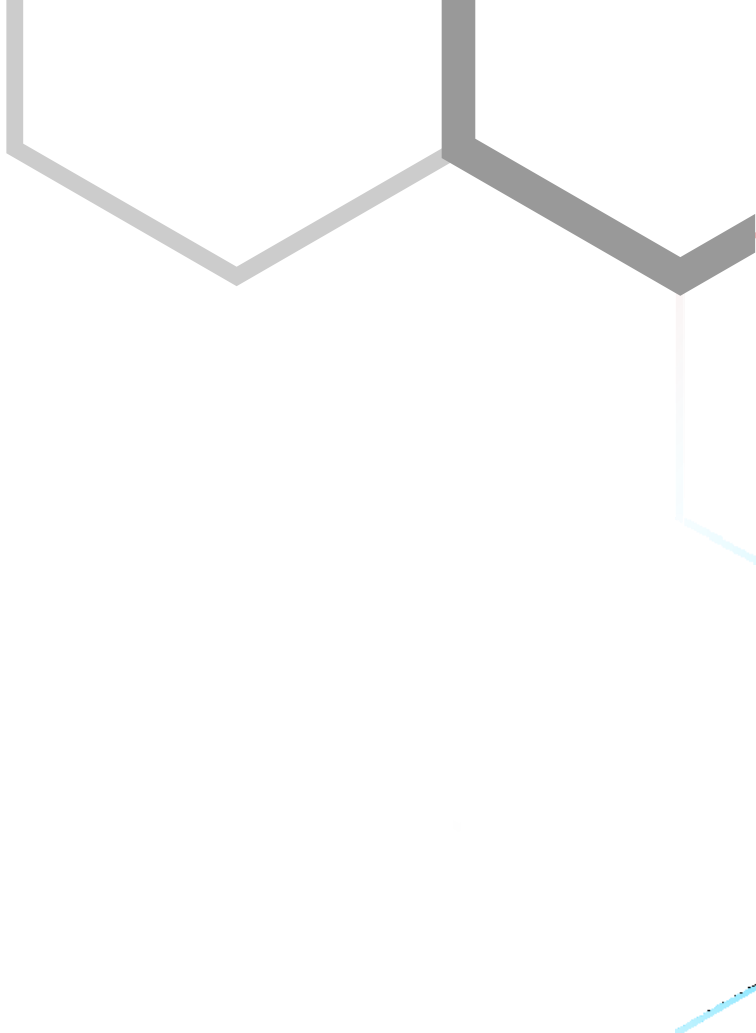
La branche Non-vie a enregistré une croissance de 6,6% en 2022 par rapport à l'exercice 2021.

En 2022, le groupe AFMA a consolidé sa position de leader national dans le métier du courtage et du conseil en assurance, avec un montant de primes émises de 2,4 MMDH et un chiffre d'affaires consolidé de 244 MDH, enregistrant ainsi une augmentation de 10% par rapport à l'exercice 2021.

L'année 2022 a été aussi marquée pour notre groupe par l'obtention de la certification ISO 27001, le renouvellement du label RSE de la CGEM et l'obtention du Label Gold définitif « Entreprise sans tabac » délivré par la Fondation Lalla Salam de lutte contre le cancer.

Nous avons continué aussi la revue de nos processus et la transformation digitale de nos services clients en mettant en place une plateforme de souscription électronique de l'assurance automobile.

A la fin : je souhaite, par la présente, rendre hommage aux équipes du groupe AFMA, sans lesquelles notre belle performance de 2022 n'aurait pas été atteinte.





1

AFMA AUJOURD'HUI

1.1 CHIFFRES CLÉS.....	8
1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA.....	9
1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2022.....	11
1.4 ACTUALITÉS 2022 ET FAITS MARQUANTS.....	11

1

AFMA AUJOURD'HUI

1.1 CHIFFRES CLÉS

+ 3%

59.3
RNP

**Résultats
annuels 2022**

(Chiffres consolidés MDH)



+ 10%

243.7
Chiffre d'affaires

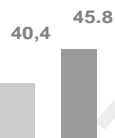
+ 8%

115.3
EBITDA

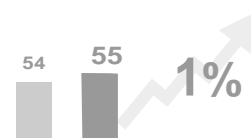


**Solidité
financière et
dividendes**

**CAPITAUX PROPRES
PART DU GROUPE**



**DIVIDENDE PAR ACTION
(en DH par action)**

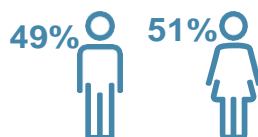


*Dividende
proposé, soumis
au vote des
actionnaires lors
de l'Assemblée
Générale*

**Consommation
énergétique par
employé**
Maitrisée



**INDICATEURS
EXTRA-
FINANCIERS**



1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE AFMA

Leader au Maroc dans le conseil et le courtage en assurances et gestion des risques, toutes branches.



Courtier en assurances, AFMA accompagne depuis plus de 60 ans ses clients, entreprises et particuliers, dans la gestion de leurs risques. Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd’hui en leader et acteur majeur du marché marocain et met la compétence de ses équipes et de son organisation au service de ses clients.

SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)

- ✓ Assurance dommages
- ✓ Assurance pertes d’exploitation
- ✓ Assurance responsabilité civile
- ✓ Assurance transport
- ✓ Assurances liées à la construction
- ✓ Assurances de personnes
- ✓ Assurance cyber Risk
- ✓ Assurance-crédit Assistance

SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)

- ✓ Assurance automobile
- ✓ Assurance multirisques habitation
- ✓ Assurance retraite capitalisation
- ✓ Assurance individuelle accidents
- ✓ Assurance décès Assistance



AFMA AUJOURD'HUI

GRUPE AFMA EN CHIFFRES

65
ans



UN GROUPE
AU SERVICE
DE CLIENTS DEPUIS
PLUS DE 65 ANS

2.4

Milliards DH

MONTANT
DES PRIMES
EN GESTION



Cotée

en bourse

DEPUIS
DÉCEMBRE
2015

358

COLLABORATEURS
SPÉCIALISÉS

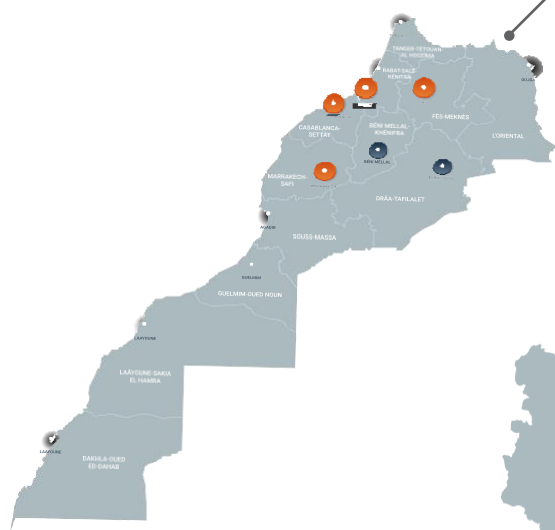


Filiale de

Ténor Group

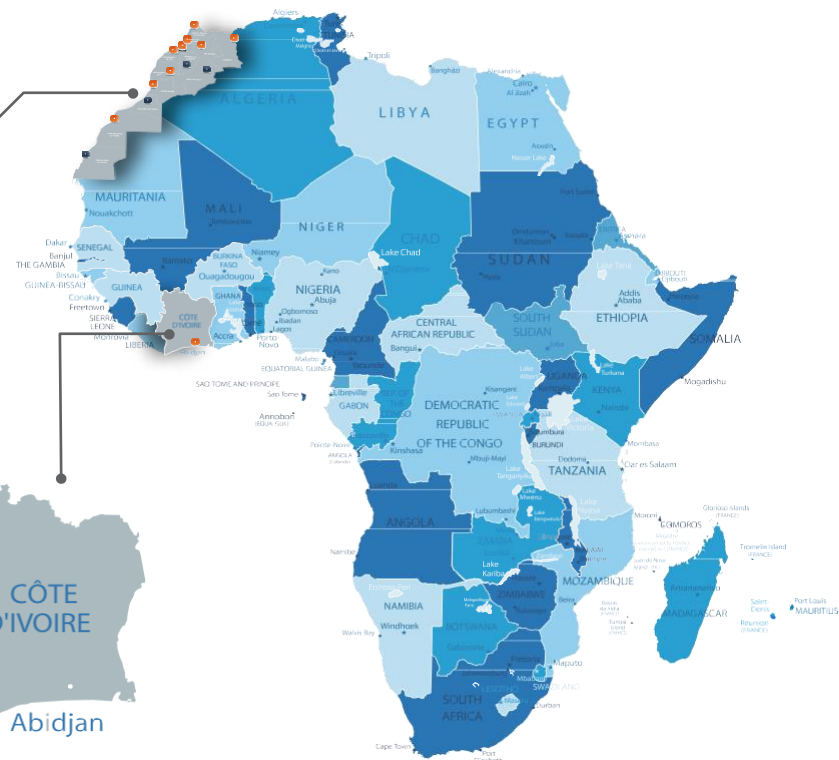
GRAND GROUPE
PRIVÉ MAROCAIN

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRESENT AUJOURD'HUI EN AFRIQUE

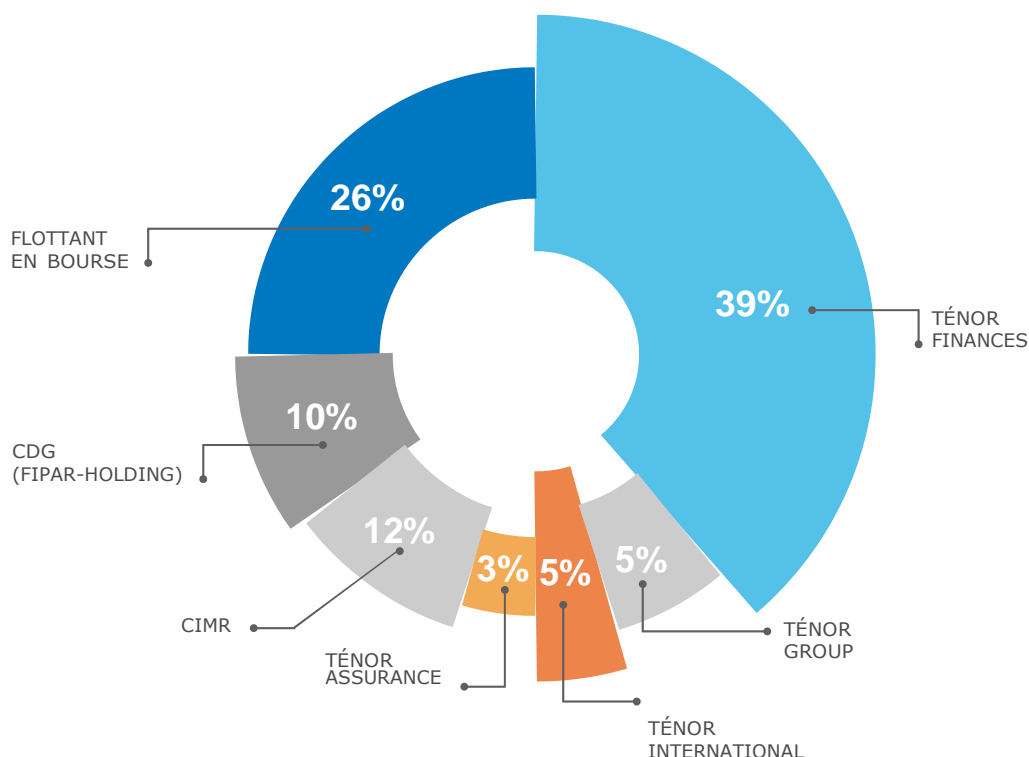


CÔTE
D'IVOIRE

Abidjan



1.3 RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN 2022



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

TÉNOR FINANCES

Holding de participation qui porte l'activité de courtage d'assurance de Ténor Group

TÉNOR INTERNATIONAL

Holding de participation de droit français qui détient des participations dans des filiales du Groupe Ténor,

TÉNOR GROUP

Holding de participation multisectorielle, Ténor Group opère dans différents secteurs clés de l'économie marocaine tels que le courtage d'assurance, le nearshoring, les NTIC, la location de véhicules, la restauration, la distribution de produits télécom et la gestion immobilière. Ténor Group détient également des participations dans les secteurs des médias et de l'enseignement

FIPAR-HOLDING

Société d'investissement filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc

CIMR

Caisse de retraite qui a le statut de société mutuelle de retraite, régie par la loi 64-12 portant création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), promulguée par le dahir n° 1-14-10 du 6 mars 2014

1.4 ACTUALITÉS 2022 ET FAITS MARQUANTS

DES RELAIS DE CROISSANCE AU MAROC ET À L'INTERNATIONAL

AFMA poursuit le développement de son activité au niveau local et régional, à travers son réseau d'agences et à l'international avec sa filiale ivoirienne ACR-AFMA.

CERTIFICATION ISO 27001

AFMA a obtenu en 2022 la certification ISO 27001 de son Système de Management de la Sécurité de l'Information.

UNE TRANSFORMATION DIGITALE ACCÉLÉRÉE AU SERVICE DES CLIENTS

AFMA acteur engagé, a continué en 2022, la digitalisation de ses processus pour mieux répondre aux besoins de ses clients et de son environnement.



2

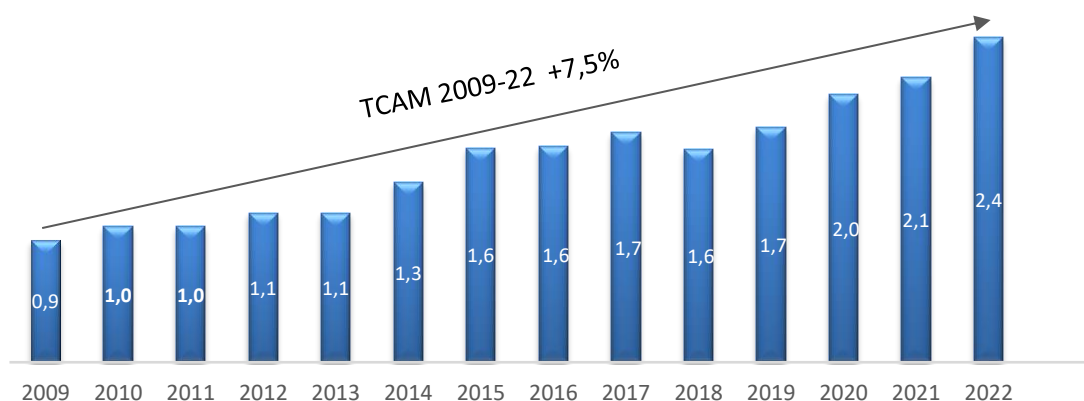
RAPPORT DE GESTION

2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE.....	13
2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	14
2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS.....	14
2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	14
2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	15
2.6 PERSPECTIVES.D'AVENIR.....	15
2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2022.....	16
2.8 PROPOSITION D'EFFECTATION DU RÉSULTAT.....	18
2.9 DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE.....	18
2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	18
2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	18
2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS.....	19

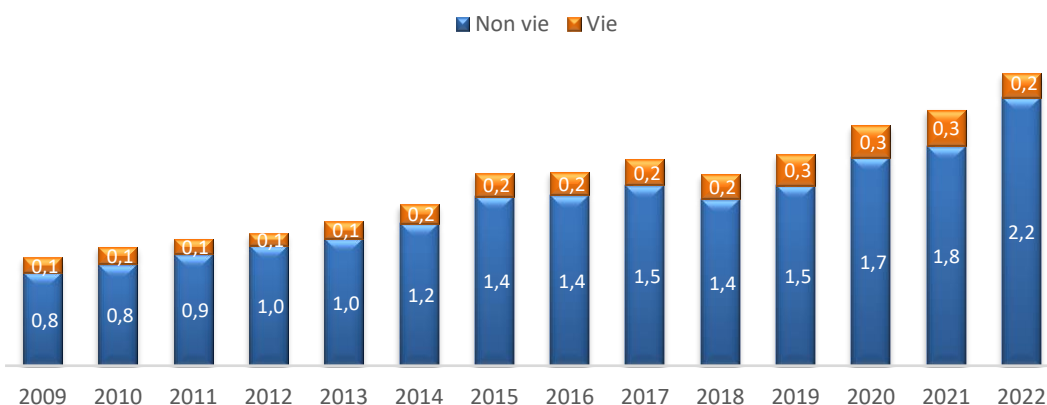
2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE AU COURS DE L'EXERCICE

Le groupe AFMA a enregistré un total primes émises de 2,4 milliards de dirhams au titre de l'exercice 2022 contre 2,1 milliards en 2021. Soit une croissance de 14%.

ÉVOLUTION DES PRIMES ÉMISES (EN MDH)



RÉPARTITION DES PRIMES ÉMISES EN 2022 - VIE ET NON-VIE (EN KDH)



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SINISTRES TRAITÉS

En KDH	Nombre de sinistres		Variation 2021/2020
	2022	2021	
Accidents du Travail	4 059	3 074	32%
Automobile	7 335	7 176	2%
Avaries Transports	1 079	867	24%
Incendie Risques Divers	2 153	1 841	17%
Maladie incapacité et Décès	632 940	531 581	19%
Assistance	948	1 055	-10%
Vie et Capitalisation	523	764	-32%
TOTAL GÉNÉRAL	649 037	546 353	+19%

Croissance de 19% du nombre de sinistres traités en 2022 par rapport à 2021.

2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée durant l'année 2022

2.3 INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Les investissements réalisés par AFMA au courant de l'exercice 2022 se chiffrent à 10,9 MDH financés en fonds propres.

Il s'agit essentiellement d'investissements en système d'information, en aménagements, en installations techniques et matériel informatique.

2.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

AFMA SA détient des participations dans ses filiales à hauteur de 75.976 KDH.

Les dividendes remontés des filiales en 2022 totalisent un montant de 5,3 MDH réparti comme suit :

Filiale	Taux de participation	Dividende 2022 (en KDH)
AFMA RABAT	100,00%	470
AFMA MARRAKECH	99,90%	300
AFMA FÈS	99,95%	999
AFMA TANGER	99,80%	170
MCA	100,00%	45
CAM	99,90%	929
SAFE ASSUR	51,00%	510
AL FAHD ASSURANCES	70,00%	1 890

Les investissements réalisés au niveau des filiales durant l'exercice 2022 sont comme suit :

Filiales	Investissements (en KDH)
AFMA AGADIR	413
CAM	400
AFMA Tanger	688
AFMA FES	302
AFMA MARRAKECH	299
AFMA RABAT	299
Marrakech	185
Sefassur	44
JBM	17
Oujda	9
AL FAHD	8
TOTAL	2 664

Il s'agit essentiellement des agencements, des installations techniques et du matériel informatique.

Les indicateurs financiers 2022 des filiales, exprimés en Chiffre d’Affaires et en Résultat Net sont relatés comme suit :

Filiales	Chiffre d’affaires (en KDH)	Résultat Net (en KDH)
AFMA AGADIR	6 542	958
AFMA MARRAKECH	1 690	332
AFMA RABAT	2 549	692
AFMA FÈS	2 773	909
AFMA TANGER	4 115	322
AFMA OUJDA	500	2
MCA	4 231	241
CAM	8 229	1 089
AFMA LAAYOUNE	506	115
AFMA KÉNITRA	702	113
SAFEASSUR	5 521	1 465
AFMA AFRICA	0	-93
AL FAHD ASSURANCES	7 128	2 585
JBM	2 846	558
ACR	5 025	593

2.5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement post-clôture significatif n’a été enregistré.

2.6 PERSPECTIVES D’AVENIR

Le groupe AFMA maintient sa politique de croissance et devrait ainsi consolider sa position de leader sur le marché national du courtage en assurance.

2.7 EXAMEN DES COMPTES ET DES RÉSULTATS 2022

a. Comptes Sociaux au 31 décembre 2022 / Comptes de Produits et Charges

En KDH	2022	2021	Variation	Variation en %
PRODUITS D'EXPLOITATION	206 328	193 782	12 546	6%
CHARGES D'EXPLOITATION	129 160	120 712	8 448	7%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	77 168	73 070	4 098	6%
RÉSULTAT FINANCIER	4 878	4 016	862	21%
RÉSULTAT NON COURANT	-3 163	-228	- 2 935	NS
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	78 884	76 859	2 025	3%
RÉSULTAT NET	54 583	53 654	929	2%

Les produits d'exploitation sont constitués principalement par les commissions de courtage que perçoit la société sur les primes d'assurances émises.

Les produits d'exploitation s'élèvent m 206 328 KDH en 2022 contre 193 782 KDH au titre de l'exercice précédent. Soit une augmentation de 6%.

Le résultat net social d'AFMA s'établit m 54 583 KDH en 2022 contre 53 654 KDH au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 2%.

b. Comptes Sociaux au 31 décembre 2022 / Bilan

ACTIF / KDH	31/12/2022	31/12/2021	PASSIF / KDH	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations en non valeurs	3 701	5 602	Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles	5 425	4 117	- Capital social	10 000	10 000
Immobilisations corporelles	16 243	12 362	- Réserves légales	1 000	1 000
Immobilisations financières	79 415	76 051	- Reports à nouveau	465	811
			- Résultat net de l'exercice	54 583	53 654
			Dettes de financements	25 155	11 822
Total Actif immobilisé	104 784	98 132	Total Financement permanent	91 203	77 287
Fournisseurs débiteurs	3 468	8 622	Fournisseurs et comptes rattachés	443 041	578 122
Clients et comptes rattachés	446 214	553 478	Clients avances et acomptes	38 724	20 947
Personnel	302	262	Personnel	2 921	2 540
Etat	917	916	Organismes sociaux	2 982	2 855
Autres débiteurs	94 966	56 716	Etat	6 133	6 237
Comptes de régularisation Actif	851	764	Autres Créanciers	48 314	32 779
			Comptes de régularisation Passif	293	206
			Provisions pour risques et charges	209	209
Total Actif circulant	546 718	620 758	Total Passif circulant	542 617	643 894
Trésorerie- Actif	3 691	19 355	Trésorerie- Passif	21 373	17 063
Total Actif	655 194	738 245	Total Passif	655 194	738 245

Le total bilan de la société AFMA s'élève à 655 194 KDH au 31 décembre 2022 contre 738 245 KDH au 31 Décembre 2021.

c. Comptes Consolidés au 31 décembre 2022/ CPC sans retraitement IFRS 16 (KDH)

CPC EN KDH	2022	2021	Variation	Variation en %
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	243 704	222 107	21 597	10%
Chiffre d'affaires	243 691	221 877	21 814	10%
Autres produits de l'activité	13	230	-217	NS%
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	150 699	135 141	15 558	12%
EBITDA	100 500	92 620	7 880	9%
Résultat d'exploitation courant	93 005	86 966	6 039	7%
Résultat d'exploitation	89 650	85 978	3 672	4%
Résultat financier	25	-24	49	NS
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	89 675	85 954	3 721	4%
Résultat net des entreprises intégrées	60 698	59 386	1 312	2%
Résultat net part du groupe	58 544	57 263	1 281	2%

Les produits des activités ordinaires s'élèvent à 243 704 KDH en 2022 contre 222 107 KDH au titre de l'exercice précédent enregistrant ainsi une augmentation de 10%.

Le résultat avant impôt est de 89 675 KDH en 2022 contre 85 954 KDH en 2021. Soit une augmentation de 4%.

Le résultat net part du groupe s'établit à 58 544 KDH contre 57 263 KDH en 2021. Soit une augmentation de 2%.

d. Comptes Consolidés au 31 décembre 2022/ CPC avec retraitement IFRS 16 (KDH)

CPC AVEC IFRS 16 EN KDH	2022	2021	Variation	Variation en %
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	243 704	222 107	21 597	10%
Chiffre d'affaires	243 691	221 877	21 814	10%
Autres produits de l'activité	13	230	-217	NS%
CHARGES DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	143 995	128 746	15 209	12%
EBITDA	115 313	106 256	9 057	9%
Résultat d'exploitation courant	99 749	93 362	6 387	7%
Résultat d'exploitation	96 608	92 374	4 234	5%
Résultat financier	- 5 711	- 5 582	- 129	2%
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	90 897	86 791	4 106	5%
Résultat net des entreprises intégrées	61 445	59 930	1 515	3%
Résultat net part du groupe	59 319	57 855	1 463	3%

L'application de la norme IFRS 16 relative aux contrats de location m partir de janvier 2019 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat consolidé d'AFMA.

L'incidence de cette norme porte uniquement sur la présentation des résultats intermédiaires suite m la répartition des loyers en dotations aux amortissements et en charges d'intérêts :

Résultat Financier

- 5 736 KDH par rapport au résultat financier sans retraitement IFRS

Résultat d'exploitation

+ 6 958 KDH par rapport au résultat d'exploitation sans retraitement IFRS

Le RNPG s'établit à 59 319 KDH en 2022 contre 57 855 KDH au titre de l'exercice précédent.

2.8 PROPOSITION D'FFECTATION DU RÉSULTAT

• Bénéfice net comptable	54 583 312,87 dirhams
• Report à nouveau antérieur	464 709,09 dirhams
• Total distribuable	55 048 021,96 dirhams
• Dividendes (Soit 55 dirhams par action)	55 000 000,00 dirhams
• Le reliquat à reporter à Nouveau	48 021,96 dirhams

2.9 DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR ÉCHÉANCE

Date de clôture	Montant des dettes à la date de clôture	Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues à moins de 30 jours	Montant des dettes échues entre 31 et 60 jours	Montant des dettes échues entre 61 et 90 jours	Montant des dettes de plus de 90 jours
31/12/2022	6 619 807		2 984 440	929 886	712 826	1 992 655

(*) Hors dettes des compagnies d'assurances

2.10 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les anciennes conventions approuvées par les administrateurs et les actionnaires continuent à produire leurs effets dans les conditions initiales. Ces conventions ainsi que les nouvelles conventions déjà approuvées seront étayées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

2.11 SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des Commissaires Aux Comptes arrive à expiration le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (AGOA) statuant sur les comptes de l'exercice 2022, le conseil propose à cette AGOA de maintenir le cabinet BDO, représenté par Mostafa FRAIHA, et de désigner le cabinet MAZARS afin de remplacer AFRIC AUDIT CONSEIL, en tant que Commissaires aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

2.12 LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

FARID BENSAID		Président de Ténor Group
Entité	Mandat	
AFMA	Président Directeur Général	
ACCOLADE SA	Président Directeur Général	
MERCURE.COM	Président Directeur Général	
TENOR DISTRIB	Président Directeur Général	
TENOR FINANCES	Président Directeur Général	
TENOR GROUP	Président Directeur Général	
THAIS	Président Directeur Général	
PSD	Président Directeur Général	
TENOR SERVICES	Président Directeur Général	

CIMR (représenté par KHALID CHEDDADI)		Président de la CIMR
Entité	Mandat	
AFMA	Administrateur	
AL MADA HOLDING	Administrateur	
A6 immobilier	Administrateur	
Banque Centrale Populaire	Administrateur	
Société des Boissons du Maroc	Administrateur	
CFG BANK	Administrateur	
Ciments du Maroc	Administrateur	
EQDOM	Administrateur	
LAFARGE HOLCIM MAROC	Administrateur	
RISMA	Administrateur	
SOCIETE DE SEL DE MOHAMMEDIA	Administrateur	
SOMED	Administrateur	
SONASID	Administrateur	
AKWA AFRICA	Administrateur	
HPARTNER	Administrateur	
JORF FERTILISERS COMPAGNY V	Administrateur	
OLEA CAPITAL FUND	Administrateur	
SAPRESS	Administrateur	
SOCHPRESS	Administrateur	
UPLINE VENTURES	Administrateur	
WARAKPRESS	Administrateur	

CAPITAL UNION (représenté par Thami ABDERRAHMANI-GHORFI)	
Entité	Mandat

AFMA	Administrateur
------	----------------

FIPAR-HOLDING (représenté par KHALID ZIANE)	
Entité	Mandat

AFMA	Administrateur
AFRIQUIA SMDC	Administrateur
CIMENTS DU MAROC	Administrateur
JORF FERTILIZERS COMPANY V (JFC V)	Administrateur
MEDI TELECOM	Administrateur
SCE CHEMICALS	Administrateur
TANGER MED PORT AUTHORITY (TMPA)	Administrateur

SALAHEDDINE MEZOUAR	
Entité	Mandat

AFMA	Administrateur indépendant
TAVEX GROUPE	Administrateur
EURO'S AGENCY AFRICA	Président
KTRIUM INVEST&ADVISORY	Président
GESAN SA	Président
CEDITRIUM BUSINESS	Président
TERRAMIS-SPI RFA	Administrateur

TENOR FINANCES (représenté par LOTFI KOSSEMTINI)		DGD de Ténor Group
Entité	Mandat	
AFMA	Administrateur	
TENOR GROUP	Administrateur	
PSD	Administrateur	
TENOR DISTRIB	Administrateur	
ACCOLADE SA	Administrateur	
KENZA MALL	Administrateur	

SAAD HASSAR		Présidents de Conseils d'Administration
Entité	Mandat	
AFMA	Administrateur indépendant	
Autohall	Administrateur	
Autohall Immobilier	Président du Conseil	
SM Tabac	Administrateur	
Stockvis	Administrateur	
Unimer	Administrateur	
Zalar	Administrateur	

NADER MAWLAOUI		Président du groupe ECOMEDIAS
Entité	Mandat	
AFMA	Administrateur	
ECHOMEDIAS	Président du Conseil	
Ecostudiez	Président du Conseil	
ECOPRINT	Président du Conseil	



3

RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA.....	23
3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA.....	27
3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE.....	31
3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE.....	35
3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE.....	37
3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE.....	42
3.7 GOUVERNANCE.....	43
3.8 INDEX GRI.....	45

3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

PROFIL DU GROUPE AFMA

Courtier en assurances, le Groupe AFMA accompagne depuis plus de 60 ans ses clients entreprises et particuliers dans la gestion de leurs risques toutes branches.

Adossé à Ténor Group et partenaire de courtiers de renommée internationale, le Groupe AFMA se positionne aujourd'hui en leader et acteur majeur du marché marocain de conseil en assurances et met son organisation et la compétence de ses équipes au service de ses clients.

GROUPE AFMA EN CHIFFRES

65
ans

UN GROUPE
AU SERVICE
DE CLIENTS DEPUIS
PLUS DE 65 ANS

2.4
milliards DH

MONTANT
DES PRIMES
EN GESTION

Cotée MAD
en bourse

DEPUIS
DÉCEMBRE
2015

358



COLLABORATEURS
SPÉCIALISÉS

Filiale de
Ténor Group
GRAND GROUPE
PRIVÉ MAROCAIN



Activités et services

AFMA s'adresse principalement au marché de l'entreprise (B2B) tout en restant présente sur le marché du particulier (B2C). La finalité étant d'offrir à chaque fois le bon conseil et la couverture appropriée aux besoins de ses clients en tenant compte des spécificités de leurs activités.

Étudier, anticiper, conseiller et gérer les risques de leurs clients, tels sont les engagements professionnels des collaborateurs du Groupe AFMA.

SERVICES AUX ENTREPRISES (B2B)

- ✓ Assurance dommages
- ✓ Assurance pertes d'exploitation
- ✓ Assurance responsabilité civile
- ✓ Assurance transport
- ✓ Assurances liées à la construction
- ✓ Assurances de personnes
- ✓ Assurance cyber risk
- ✓ Assurance-crédit Assistance

SERVICES AUX PARTICULIERS (B2C)

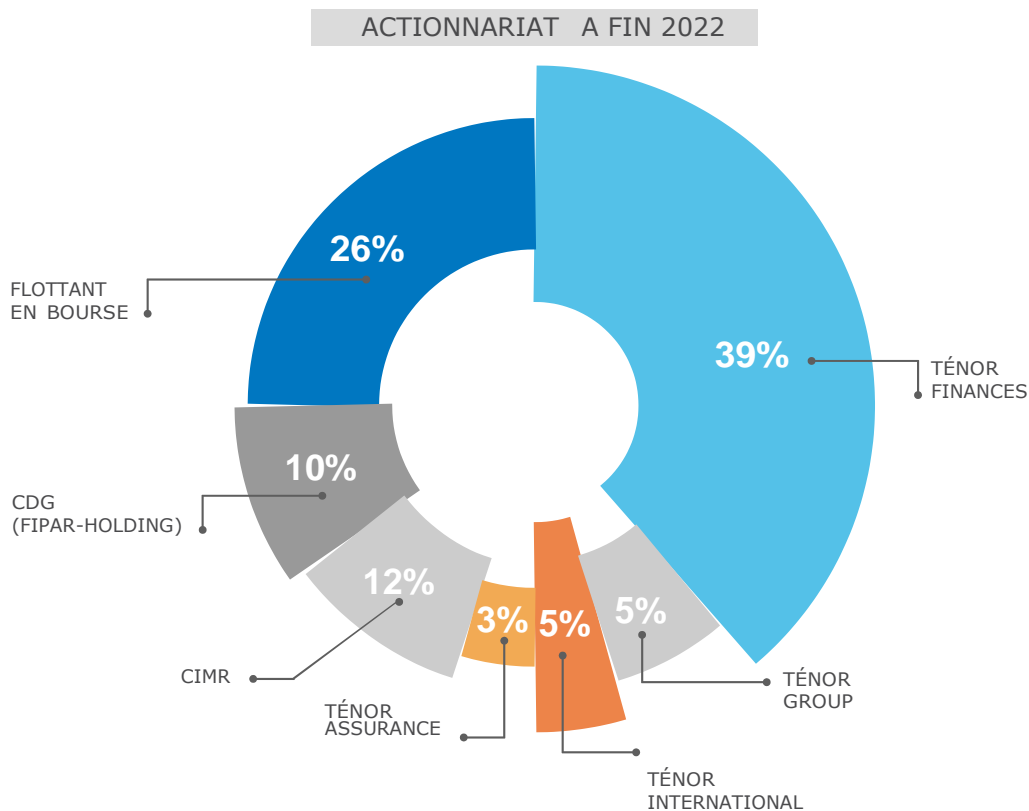
- ✓ Assurance automobile
- ✓ Assurance multirisques habitation
- ✓ Assurance retraite capitalisation
- ✓ Assurance individuelle accidents
- ✓ Assurance décès Assistance

3

RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Structure juridique

AFMA est une société anonyme de droit marocain créée en 1953. Son capital social est de dix millions de dirhams. En plus de Ténor Group, l'actionnaire historique et majoritaire, AFMA compte dans son tour de table deux institutionnels de référence, à savoir la CDG (à travers sa filiale FIPAR-Holding) et la CIMR.

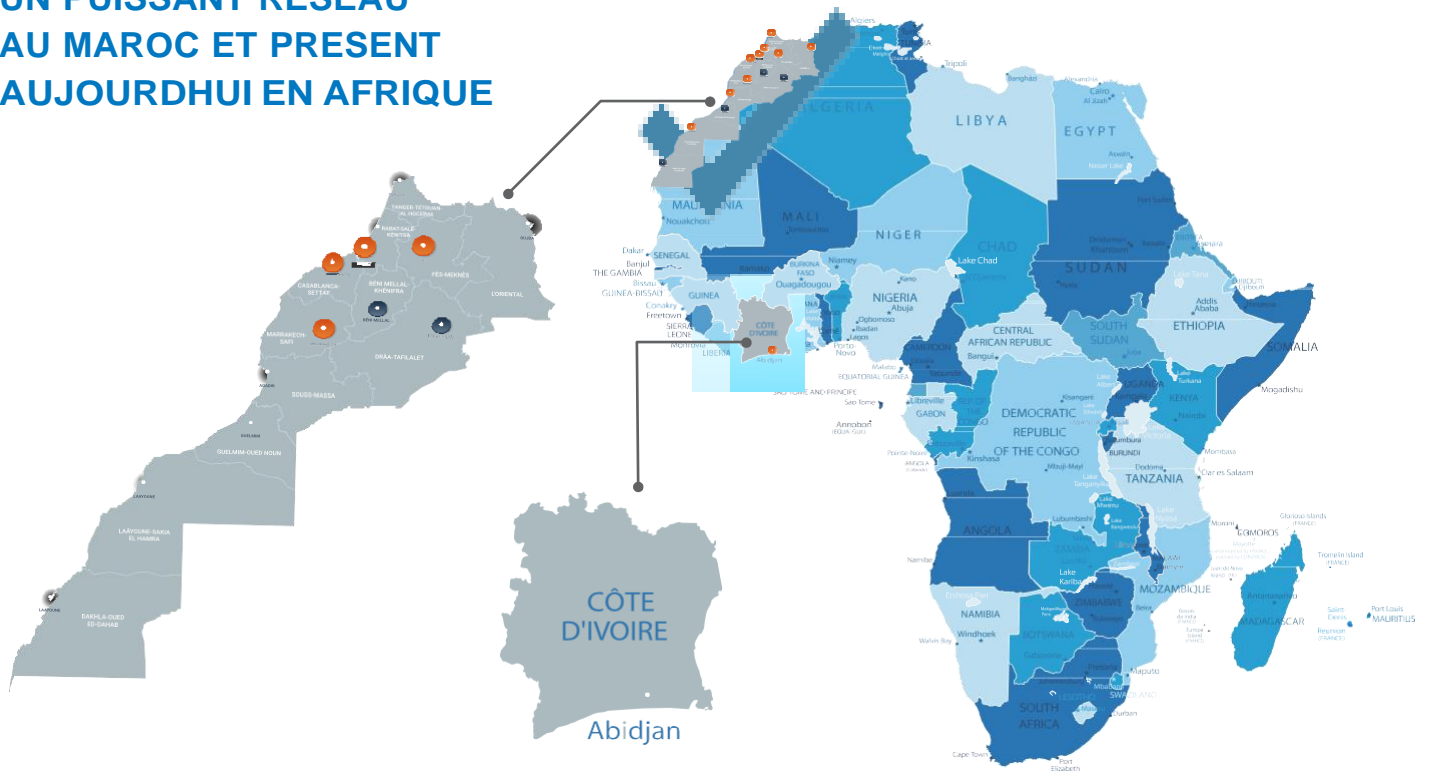


Filiales

Grâce à son réseau de 10 agences régionales, le groupe AFMA assure une bonne couverture géographique lui permettant d’être proche et à l’écoute de ses clients afin de mieux les servir.

Le réseau du groupe AFMA est composé de filiales constituées sous la forme juridique de Société À Responsabilité Limitée.

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET PRESENT AUJOURD'HUI EN AFRIQUE



VALEURS DU GROUPE AFMA

L’esprit AFMA repose sur un ensemble de valeurs que le groupe partage avec ses collaborateurs.

Des valeurs qui concourent au développement d’AFMA, tout en préservant les intérêts de ses partenaires (clients, personnel, actionnaires, fournisseurs, ...) et la tenue de ses engagements RSE.



3.1 À PROPOS DU GROUPE AFMA

RECONNAISSANCES



Certification ISO 9001
AFMA et ses agences



Certification ISO 27001
AFMA



Labellisation RSE
de la CGEM



Entreprise
sans tabacs



Conformité CNDP
Traitement des données
personnelles

PÉRIMÈTRE DU REPORTING ESG

Référentiel du reporting : ce reporting est en conformité avec les standards Global Reporting Initiative, ISO 26000 et la circulaire de l'AMMC N°03/19 du 20 février 2019 relative aux opérations et informations financières.

Période de reporting : l'ensemble des indicateurs contenus dans le présent rapport couvre le Groupe

AFMA pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les années de référence sont communiquées selon la disponibilité de l'information (2019, 2020 et 2021).

Modalités de reporting : les données collectées suivent un processus formalisé de collecte, de contrôle et de validation.

3.2 STRATÉGIE RSE DU GROUPE AFMA

APPROCHE STRATÉGIQUE D'AFMA EN TANT QU'INTERMÉDIAIRE D'ASSURANCES RESPONSABLE

Le métier de conseil en assurance implique AFMA dans une responsabilité vis-à-vis de ses clients mais aussi vis-à-vis de son personnel, de ses fournisseurs et de la communauté.

Son mode de gouvernance, adapté à la qualité de ses actionnaires de premier plan et à son introduction en bourse depuis 2015, engage AFMA dans un processus de recherche continue et responsable de la performance.

Le renouvellement en 2022 du label RSE de la CGEM encourage AFMA à améliorer en continue sa démarche RSE.

Pour se développer de manière durable et atteindre cet équilibre entre les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

Les valeurs que partage AFMA avec Ténor Group, son actionnaire historique, et son personnel représentent aussi l'un des piliers du déploiement des engagements RSE qui sont déclinés à travers 4 axes.

Ce rapport d'information extra-financière vous permettra de découvrir la politique RSE d'AFMA et les nombreuses actions menées.



DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

AFMA adopte une démarche proactive pour la prise en compte des attentes de ses partenaires. Le style de management favorise l'échange critique et constructif au sein d'AFMA afin d'identifier les axes d'amélioration.

AFMA a identifié les groupes des parties prenantes clés avec lesquels sont mis en place des canaux d'échange pour la remontée de leurs attentes.



ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Afin d'identifier les enjeux pertinents de sa politique RSE, AFMA a réalisé une étude de matérialité à partir d'une analyse croisée de l'importance de ces thématiques pour l'entreprise et pour ses parties prenantes.

Cet exercice a conduit à la réalisation d'une matrice de qui recense les enjeux environnementaux, économiques, sociaux et civiques dont la matérialité est jugée importante dans la détermination de la stratégie RSE d'AFMA.

Identification des enjeux

La liste des enjeux RSE applicables au groupe AFMA a été établie à partir d'une revue du référentiel ISO 26000. Un benchmark des démarches similaires réalisées par de grandes entreprises, a également permis d'identifier les enjeux majeurs pour les parties prenantes.

Cette matrice, qui constitue un outil de pilotage de la politique RSE de l'entreprise, permet également de dessiner les contours de son reporting extra-financier et d'alimenter le dialogue avec ses parties prenantes.

Cette partie de notre rapport décrit la méthodologie adoptée pour définir la matrice de matérialité d'AFMA.

La matrice de matérialité a été passée en revue et mise à jour en 2021.

Ces deux démarches, menées en parallèle, ont permis de répertorier 16 enjeux regroupés en 4 thèmes :

- Enjeux environnementaux
- Enjeux économiques
- Enjeux sociaux
- Enjeux civiques

Évaluation de la matérialité des enjeux

• Importance pour les parties prenantes

L'évaluation de la matérialité des enjeux du point de vue des parties prenantes a été réalisée à travers des réunions de travail et un questionnaire adressé aux parties prenantes internes et externes.

Pour chaque catégorie de parties prenantes identifiée, il a été attribué à chaque enjeu une note comprise entre "0" et "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction d'un niveau de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

• Importance pour le Groupe AFMA

L'analyse de l'importance des enjeux pour le groupe AFMA a été effectuée auprès du comité de direction sur la base de 3 critères : le potentiel de risques financiers, le potentiel de risques réputationnels et la pertinence de chaque enjeu pour AFMA.

Chacun de ces critères a été noté de "0" à "5" (5 étant le niveau le plus élevé) en fonction du niveau de risque ou de pertinence jugé nul, très faible, faible, moyen, fort ou très fort. Une moyenne de ces cinq notes a ensuite été calculée.

Sélection des enjeux

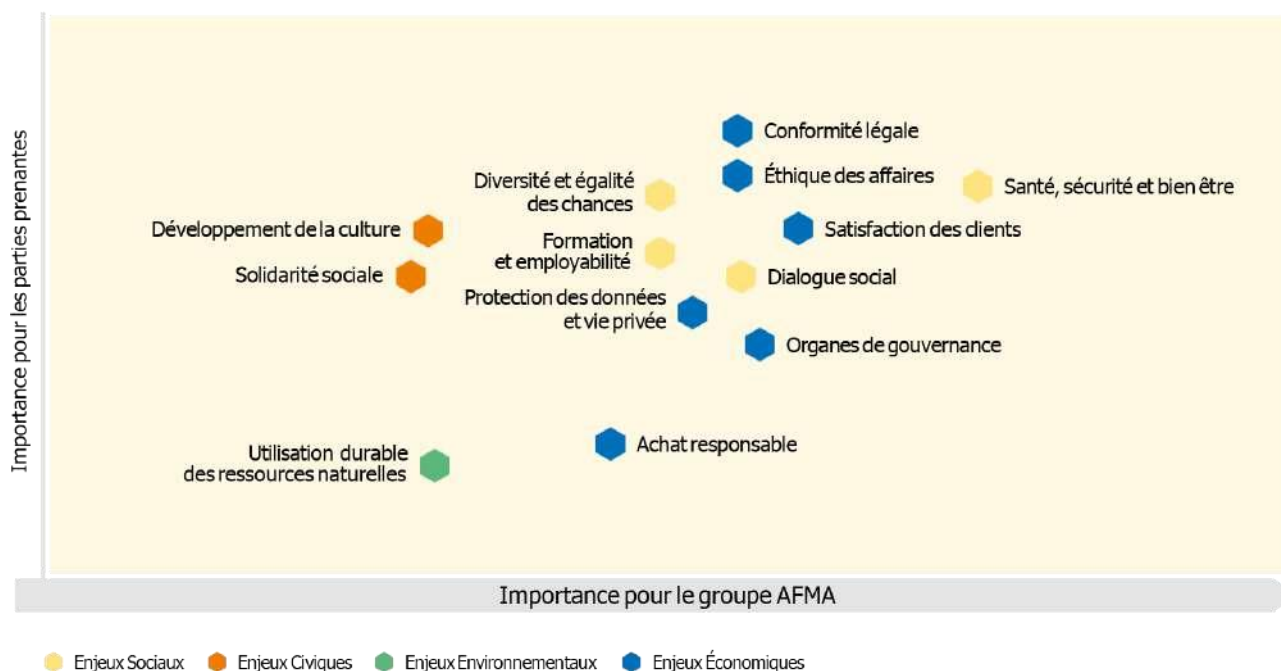
Le seuil de matérialité a été fixé à "3".

Les enjeux ayant obtenu une note supérieure à "3", pour au moins l'une des deux notes globales ("parties prenantes" et "Groupe AFMA") ont été retenus dans la matrice de matérialité.

Matrice de matérialité

Les 13 enjeux retenus (parmi 16 identifiés) ont été représentés par une matrice de matérialité.

L'axe des abscisses correspondant aux enjeux les plus matériels pour le Groupe d'AFMA et celui des ordonnées à ceux les plus matériels pour les parties prenantes.



3

RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX PERTINENTS ET MATRICE DE MATÉRIALITÉ

La nature de l'activité du Groupe AFMA a un faible impact sur l'environnement.

En effet, AFMA peut impacter l'environnement à travers l'utilisation directe de l'eau au sein des locaux administratifs, des produits de nettoyage et du matériel informatique et la génération des déchets banals de papier et cartons et des déchets dangereux de toners et d'équipements informatiques.

Une évaluation des impacts environnementaux a été réalisée pour faire ressortir les aspects environnementaux les plus significatifs. Il en ressort que l'énergie et les déchets sont les principaux aspects significatifs.

A cet égard, la politique environnementale fait ressortir 2 principaux domaines d'action sur lesquels le Groupe AFMA a structuré ses actions de préservation de l'environnement :

OBJECTIFS 2023



5%
DE RÉDUCTION
DE LA CONSOMMATION
DE PAPIER



5%
DE RÉDUCTION
DE LA CONSOMMATION
DE L'ÉNERGIE

AFMA s'engage en faveur de l'environnement et intervient à travers les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : diminution de l'empreinte environnementale liée au fonctionnement propre de l'entreprise.

DOMAINE D'ACTION 2 : sensibilisation aux gestes éco-responsables.

DOMAINE D'ACTION 1 : DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

Réduction de la consommation d'énergie

La consommation d'énergie est limitée au fonctionnement des locaux administratifs d'AFMA (postes de travail, imprimantes, copieurs, climatiseurs, etc.). Des actions ont été lancées afin de réduire la consommation énergétique :

- Depuis janvier 2019, généralisation de l'utilisation de l'éclairage LED à basse consommation au sein des bâtiments.
- Externalisation du service de maintenance des équipements (ascenseurs et climatisation) et du matériel de bureau (photocopieurs, imprimantes, éclairage...). Cette action permet d'accroître la durée de vie des équipements et contribue aussi à la réduction de la consommation électrique
- Installation d'un système de veille prolongée de l'ensemble des postes de travail en dehors des heures de travail et sensibilisation des utilisateurs pour les éteindre avant de quitter leurs postes.
- Systématisation de l'arrêt des équipements d'éclairage et de climatisation en dehors des horaires de travail.
- Mise en place d'un tableau de bord énergétique. Les relevés des consommations d'eau, d'électricité et de papier sont suivis mensuellement avec l'engagement des fournisseurs de maintenance du matériel de bureau à proposer des solutions d'économie énergétique.
- Le recours au télétravail en raison de la pandémie Covid-19 a contribué aussi à la réduction de la consommation énergétique durant les années 2020 et 2021.

Réduction de la consommation du papier

Diverses actions ont été mises en place afin de réduire la consommation du papier notamment en lien avec l'impression. Il s'agit notamment de :

- Digitalisation des processus métiers (Workflow, Scan et Gestion Électronique des Documents), application mobile, extranet etc.). Ces projets sont étalés dans le temps et constituent un facteur important pour la réduction progressive du volume de papier utilisé.
- Digitalisation de nombreux documents internes (bulletins de paie, supports de communication interne, demandes administratives).
- Remplacement des imprimantes individuelles par des imprimantes multifonctions mutualisées.
- Paramétrage des imprimantes par défaut en noir et blanc pour favoriser les économies d'énergie et de toners.

Réduction de la consommation d'eau

La consommation d'eau au sein d'AFMA se limite aux locaux sanitaires. Des actions simples et pratiques ont été introduites :

- L'utilisation de robinets à poussoir et de toilettes à débit maîtrisé.
- Contrôle préventif au quotidien du bon fonctionnement des installations sanitaires par le prestataire externe en charge de la gestion et de l'entretien des locaux
- Suivi mensuel de la consommation d'eau.

Gestion optimisée des déchets

Les déchets générés par AFMA correspondent à :

- des déchets banals de papier et de carton
- des déchets dangereux de matériel informatique en fin de vie et cartouches et toners utilisés.

Dans le cadre d'une gestion durable des déchets banals, des contenants de tri des déchets ont été introduits en 2018 dans les espaces centraux d'AFMA, au même titre que l'utilisation exclusive des corbeilles individuelles pour les déchets papier. Le personnel du prestataire impliqué dans ces processus a également été formé à ce nouveau dispositif.

Les déchets dangereux sont collectés et traités par un prestataire spécialisé en la matière.

Des actions de destruction et de récupération des archives inutiles par une société spécialisée ont été menées durant l'année 2022.

3.3 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

DOMAINE D'ACTION 2 :

SENSIBILISATION AUX GESTES ÉCO-RESPONSABLES

Implication des collaborateurs aux gestes éco-responsables

AFMA lance des campagnes "éco-gestes" à travers la communication visuelle et les mailings adressés aux collaborateurs leur rappelant les bonnes pratiques à adopter au quotidien aussi bien au travail que dans le cadre de leur vie privée.



REPORTING ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX CLÉS

Indicateurs environnementaux	Unité	2019	2020	2021*	2022
Consommation du papier par employé	kg/employé	48	39	42	34.5
VARIATION DE LA CONSOMMATION DU PAPIER	%	-6%	-19%	-13%	-18%
Consommation énergétique par employé	Kwh	1321	452	795	795
VARIATION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE	%	-8%	-66%	-40%	0%
Consommation d'eau par employé	m3/employé	4,5	3.8	4.2	4.2
VARIATION DE LA CONSOMMATION D'EAU	%	0%	-16%	-7%	0%
NOMBRE DE LITIGES ENVIRONNEMENTAUX	NOMBRE	0	0	0	0

*La variation de l'année 2021 est calculée par rapport à l'année 2019, en considérant que les résultats de l'année 2020 sont atypiques compte tenu du confinement.

Les indicateurs sont en nette amélioration par rapport aux périodes précédentes.

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de sa responsabilité économique, AFMA œuvre dans les domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : satisfaction client et traitement des réclamations

DOMAINE D'ACTION 2 : achat responsable

DOMAINE D'ACTION 3 : éthique, déontologie et prévention de la corruption



DOMAINE D'ACTION 1 : SATISFACTION CLIENT ET TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

AFMA a pour mission première de répondre aux attentes de ses clients. Elle s'efforce à ce titre à proposer des produits d'assurance adaptés aux besoins de ses clients de manière responsable et éthique.

La satisfaction client

Grâce à l'expertise de son personnel, à l'écoute et à la proximité qu'elle entretient avec ses clients, AFMA arrive à répondre à leurs attentes en matière de couverture d'assurance.

L'efficacité de la démarche satisfaction client est mesurée à travers des enquêtes de satisfaction client menées chaque année. C'est l'occasion d'identifier les raisons de non-satisfaction, les attentes en termes de prestations et de qualité de service, bases d'une amélioration continue.

Le taux de satisfaction client de 2022 est de 85%.

Protection des intérêts des clients

La protection des intérêts des clients commence par une compréhension de l'activité de chacun d'eux, de ses enjeux et de leurs implications. Une gestion personnalisée de la relation client permet à AFMA de définir la couverture d'assurance appropriée pour chaque client.

La position d'AFMA, en tant que leader du marché de conseil en assurance, les bonnes relations qu'elle entretient avec les compagnies d'assurances et avec ses partenaires courtiers internationaux, conjugués à la compétence de ses experts métiers, lui permettent de défendre les intérêts de ses clients et de leur offrir les meilleurs tarifs et surtout une grande fluidité et une bonne gestion de leurs sinistres.

Traitement des demandes et réclamations clients

AFMA a mis au service de ses clients différents canaux de communication notamment les canaux digitaux, application mobile et extranet, afin de les écouter, recueillir leurs requêtes et réclamations.

AFMA dispose aussi d'un service 24h/24 qui lui permet de rester à l'écoute de ses clients en continu (7 jours sur 7) et leur assurer l'assistance nécessaire.

Sécurité de l'Information et protection des données personnelles

AFMA a été certifié ISO 27001 en 2022.

Les processus et les outils de gestion mis en place intègrent la sécurité de l'information et la protection des données personnelles aussi bien des partenaires que des salariés.

Nous sommes aussi régulièrement en contact avec la CNDP et l'ACAPS, notamment dans le cadre de la digitalisation de certains processus.

3.4 RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

DOMAINE D'ACTION 2 : ACHAT RESPONSABLE

La responsabilité économique d'AFMA s'étend aux fournisseurs et sous-traitants pour un achat responsable qui débouche sur une relation privilégiée, durable et de confiance entre les deux parties.

Code de conduite RSE chez les fournisseurs et sous-traitants

AFMA veille, dans le cadre de son périmètre d'influence, à promouvoir sa politique RSE auprès de ses fournisseurs et sous-traitants. Une charte d'achat est signée par les fournisseurs et sous-traitants majeurs.

La charte d'achat regroupe les engagements RSE entrepris par AFMA vis-à-vis de ses fournisseurs. Il s'agit notamment, du respect des normes de travail, de la protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Relation client- fournisseur gagnante

Dans le cadre de la démarche qualité d'AFMA, ses fournisseurs sont évalués d'une manière continue et systématique sur leur capacité à fournir des produits et services conformes aux critères d'achats.

En parallèle, AFMA déploie aussi sa politique d'achat responsable par le respect des délais de paiement et de ses engagements contractuels. La signature de la charte du bon payeur de la CGEM est une traduction de l'engagement d'AFMA à respecter les délais de paiement.

DOMAINE D'ACTION 3 : ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET PRÉVENTION DE LA CORRUPTION

Le métier de courtage d'assurances est régi par la loi 17-99 portant sur le code des assurances. Les compagnies et les courtiers d'assurances sont sous le contrôle de l'ACAPS (Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale).

La conformité à la loi et aux règles d'éthique est au cœur des préoccupations d'AFMA. Les processus mis en place au niveau des différentes activités : ressources humaines, commerciale, gestion (toutes branches d'assurances), support et système d'information intègrent les principes de respect de l'éthique et de la réglementation.

Les valeurs diffusées et appropriées par le personnel d'AFMA ainsi que les procédures et les mécanismes de contrôle mis en place permettent d'assurer la loyauté et la transparence vis-à-vis des partenaires (prospects, clients, fournisseurs et autres). Le personnel d'AFMA est sensibilisé régulièrement à la lutte contre la corruption et le management est intransigeant à ce sujet.

Le Groupe AFMA n'a enregistré aucun incident de corruption durant ces trois dernières années.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'entreprise renforce ses processus de gestion afin de recueillir le maximum d'informations sur ses clients et de mettre en place les diligences appropriées au niveau de vigilance requis. Des notes internes sont diffusées régulièrement et des séances de formation et de sensibilisation ont été organisées aussi au profit des collaborateurs concernés par ce sujet.

AFMA a désigné son déontologue en mars 2016. Le management d'AFMA et le déontologue surveillent la mise en place des règles de sécurité de l'information financière et le respect des règles du code déontologique de la société, particulièrement en matière de délit d'initier. Le déontologue prépare aussi son rapport qu'il transmet semestriellement à l'AMMC.

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

AFMA est engagée en faveur d'une gestion transparente et responsable des ressources humaines. Notre politique de gestion des ressources humaines s'articule autour des 4 domaines d'actions suivants :

DOMAINE D'ACTION 1 : lutte contre toutes les formes de discrimination, respect de l'égalité hommes-femmes et insertion des Personnes en Situation d'Handicap (PSH)

DOMAINE D'ACTION 2 : soutien de l'évolution des collaborateurs et valorisation de leurs compétences

DOMAINE D'ACTION 3 : santé, sécurité et bien-être au travail

DOMAINE D'ACTION 4 : dialogue social

DOMAINE D'ACTION 1 : LUTTE CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION, RESPECT DE L'ÉGALITÉ HOMMES- FEMMES ET INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Recrutement

AFMA est convaincue que la diversité au sein de l'entreprise est une source de performance que ce soit en termes de genre, de formation, d'expérience, ou de nationalité. La contribution de ces différentes personnes permet d'apporter une réelle valeur ajoutée en confrontant leurs singularités.

Le processus de recrutement et d'onboarding est clairement défini et permet de sélectionner et intégrer des candidats dont la compétence est compatible au poste à pourvoir.

En matière d'intégration des nouvelles recrues, un planning d'intégration est mis en place afin de leur permettre d'avoir un premier contact et une meilleure connaissance de l'activité, de l'organisation et de leurs collègues. Diverses actions liées à l'intégration sont menées telles que les entretiens de démarrage, les pots d'accueils ou le mentoring.

AFMA a également mis en place un système de parrainage qui consiste à constituer une équipe pilote de parrains attitrés ayant pour mission d'accompagner les nouvelles recrues dans leur intégration mais aussi, de garantir la bonne transmission des valeurs de l'entreprise.

L'équipe RH d'AFMA organise aussi une fois par trimestre un petit déjeuner de bienvenue aux nouveaux collaborateurs qui sert aussi dispositif de prise de connaissance de la culture, de la politique et des procédures administratives de l'entreprise.

Ces actions ont été reprises avec l'allègement des mesures sanitaires de la pandémie du Covid-19.



Rémunération

La fidélisation de notre capital humain est au cœur de notre politique de rémunération. La rémunération comporte deux éléments :

Le salaire fixe : basé sur la nature de la fonction occupée et les compétences du collaborateur. Les augmentations annuelles des salaires permettent de procéder aux ajustements nécessaires compte tenu de l'évolution des collaborateurs en assurant une équité interne entre le personnel.

La rémunération variable : déterminée sur la base de la performance et du niveau de réalisation des objectifs fixés au préalable pour chaque collaborateur. L'entretien d'évaluation annuel permet de faire le point sur l'année écoulée et de définir conjointement (manager et collaborateur) les objectifs à atteindre l'année suivante.

Ces éléments sont déterminés dans le cadre d'une grille salariale.

Insertion des personnes en situation d'handicap PSH

En 2018, AFMA a conclu un partenariat avec le groupe AMH (Amicale Marocaine des Handicapés). Depuis 2018, AFMA a pu intégrer des candidats en stage au sein des différentes directions et reste continuellement à l'écoute des nouvelles candidatures en fonction des besoins exprimés.

A partir de 2019, AFMA s'est engagée à déployer des sessions de formation, en collaboration avec le groupe AMH, afin de sensibiliser ses collaborateurs aux situations d'handicap et de les imprégner des valeurs comportementales nécessaires pour mieux interagir avec des collègues en ces situations.

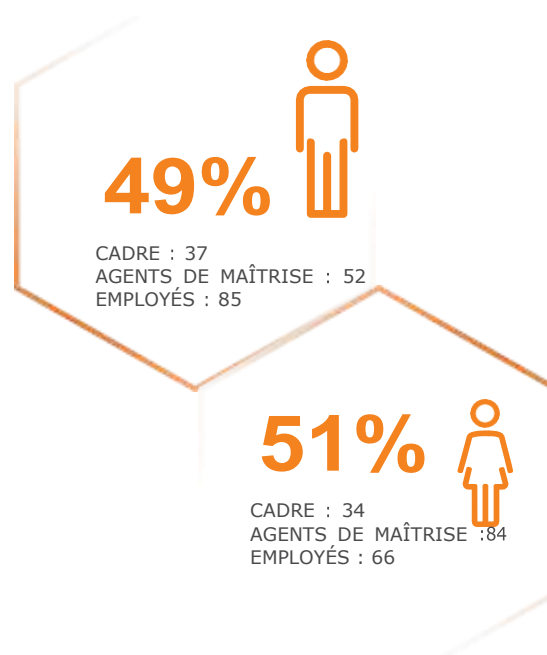
La première session s'est avérée très encourageante. En effet, les participants ont pu se familiariser avec les différentes typologies d'handicap, dont ils ignoraient certaines. Ceci via des illustrations sous forme de quizz et de cas pratiques développés lors des débats.

Par ailleurs, AFMA a initié un plan d'action pour le recrutement, l'accueil et l'insertion de personnes en situation d'handicap avec des actions telles que :

- Installation de la main courante au niveau des escaliers [réalisé en 2020] ;
- Installation de rampes d'accès des PSH ;
- Signalisation et aménagement des escaliers pour l'accessibilité des personnes mal ou non voyantes [réalisé en 2020] ;
- Aménagement d'un bureau unique pour l'accueil des visiteurs en situation d'handicap...
- En 2021/2022, AFMA est toujours à l'écoute du marché et continu à déployer ses efforts pour accueillir des personnes en situation d'handicap.
- En 2022, une ressource en situation d'handicap a intégré en contrat CDI La Direction des Ressources Humaines.

Respect de l'égalité hommes-femmes

- 51% de l'effectif 2022 est constitué par des femmes et 49% par des hommes.
- Des équipes mixtes et équilibrées ont toujours été formées au sein des départements, des services et des équipes projets d'AFMA.



DOMAINE D'ACTION 2 : SOUTIEN DE L'ÉVOLUTION DES COLLABORATEURS ET VALORISATION DE LEURS COMPÉTENCES

Gestion de carrière

La gestion de carrière est un volet important de la stratégie de sauvegarde du capital humain d'AFMA. Ceci compte tenu de la rareté des ressources spécialisées dans notre domaine d'activité et où l'expérience professionnelle reste toujours déterminante. La proximité adoptée par nos managers vis-à-vis de leurs collaborateurs, permet de suivre de près leur parcours au sein de l'entreprise et d'apprécier les potentiels et les capacités d'évolution de chacun.

AFMA dispose aussi d'un système d'évaluation des collaborateurs ayant comme finalité :

- De faire le bilan de l'année écoulée.
- D'évaluer les compétences du salarié.
- De définir les objectifs de l'année à venir.
- Et de recenser les besoins en formation et en accompagnement.

Détermination des objectifs annuels : chaque responsable, en collaboration avec la direction des ressources humaines, définit pour chaque poste, des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs de l'année. Un objectif peut être lié à la réalisation d'un projet, d'une mission ou encore à l'acquisition ou à l'amélioration de certaines compétences.

Les entretiens d'évaluation sont réalisés généralement durant le premier trimestre de l'année. Ce moment offre la possibilité aux salariés de s'exprimer sur leurs aspirations professionnelles et leur ressenti sur leur travail et l'entreprise. Ce qui permet aussi aux managers d'avoir une vision claire sur l'évolution de leur équipe tant sur leur comportement professionnel que sur l'amélioration de leurs performances.

La promotion interne est encouragée au sein d'AFMA, ce qui constitue un facteur important d'épanouissement et de fidélisation des collaborateurs.

Formation

AFMA considère le volet formation comme étant le pilier de l'évolution de ses collaborateurs.

Grâce aux formations ciblées, les collaborateurs valorisent leurs compétences tout en restant en phase avec les exigences du marché de l'emploi. Elle leur permet aussi de rafraîchir et d'approfondir leurs acquis.

Elle représente à la fois un outil d'amélioration de productivité et un levier de fidélisation et d'attractivité.

En 2022, nos formations reposaient sur la gestion de la relation client, réclamation, rédaction, management, gestion du temps, ISO ainsi que la prise de parole en public.

L'objectif derrière ces formations étant de doter les managers des techniques nécessaires pour une aisance d'expression en public, tout en développant les attitudes adéquates face à la diversité et à l'exigence client.

Nos collaborateurs ont répondu présents à 100% pour l'ensemble des formations.

3.5 RESPONSABILITÉ SOCIALE

DOMAINE D'ACTION 3 : SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La santé et la sécurité est une partie intégrante du système de management global d'AFMA. Le CHS veille à la mise en place des actions nécessaires et à l'amélioration des conditions de travail. Il adresse ses rapports périodiques à la direction.

Hygiène et santé des employés

Les locaux et les équipements de travail (mobilier de bureau, ordinateurs et espace de travail) sont conçus de manière ergonomique.

L'éclairage et l'aération des locaux sont favorables à la préservation de la santé des collaborateurs.

Un programme de nettoyage et de désinfection des locaux est assuré par un prestataire spécialisé.

Des actions préventives sont menées en collaboration avec le médecin de travail, à travers les outils de communication interne (affichage, mailing, réunions, webinaires...), sur différents sujets tels que :

- Santé de la femme,
- Le jeûne
- Séance de YOGA
- Le diabète
- Cancer du sein

Par ailleurs, la DRH veille au respect des consultations annuelles du médecin de travail pour l'ensemble des collaborateurs. Ce qui permet une prise en charge personnalisées.

Protection contre les incendies

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble des locaux d'AFMA. Des affiches de sensibilisation sont utilisées à cet effet.

Toutes les parties du bâtiment sont équipées par un système de détection d'incendie et les extincteurs sont aussi installés au niveau des endroits appropriés.

Les robinets d'incendie armés RIA sont disponibles dans toutes les zones des bâtiments.

Un programme de vérification et de maintenance des extincteurs et RIA est assuré par un prestataire spécialisé.

Les points de rassemblement sont identifiés et la liste des équipiers de première intervention est mise à jour annuellement.

La procédure d'évacuation des locaux est mise en place.

Des tests d'évacuation chronométrés sont aussi organisés.

Actions pour le bien-être au travail



Diverses actions sont organisées telles que :

- Événement meilleure employé
- Petit déjeuner des collaborateurs.
- Convention avec des clubs sportifs
- Convention banques

Pandémie du Covid-19

Malgré une reprise de vie normale, AFMA est restée vigilante afin d'assurer un bon fonctionnement en interne et garantir l'hygiène et la sécurité des collaborateurs.

DOMAINE D'ACTION 4 : DIALOGUE SOCIAL ET COMMUNICATION INTERNE

Des réunions avec les représentants du personnel sont organisées régulièrement selon un planning mais également en cas de nécessité dans le but d'avancer sur les questions d'ordre social. Véritables porte-paroles des salariés et partenaire social d'AFMA, ils œuvrent pour sauvegarder les intérêts et répondre aux attentes des collaborateurs.

AFMA consacre une place importante à l'information régulière et précise de ses collaborateurs. Ceci permet de consolider l'esprit d'appartenance et de fluidifier les interactions internes.

Les départs correspondent à des démissions et à des fins de contrats CDD.

L'intranet constitue un outil de partage des informations concernant la vie d'AFMA, le quotidien des collaborateurs, le livret d'accueil, le guide des procédures d'administration du personnel...

Les informations ponctuelles sont diffusées par mail à l'ensemble des salariés du groupe. Elles font également l'objet d'affichage dans les espaces communs les plus fréquentés.

Une newsletter semestrielle est adressée à l'ensemble des collaborateurs mettant le point sur l'actualité de l'entreprise, du groupe et de l'environnement (juridique, social...)

Les accidents de travail correspondent à de légers accidents de trajet. Les collaborateurs ont bénéficié de l'assistance sociale nécessaire pour une prise en charge rapide et dans les meilleures conditions.

Indicateurs sociaux	Unité	2020	2021	2022
Effectif global	nombre	295	352	358
Dont femmes	%	51%	50%	51%
Dont hommes	%	49%	50%	49%
Part des CDI	nombre	274	314	319
Part des CDD	nombre	19	8	11
Part des contrats ANAPEC	nombre	2	30	28
Part des collaborateurs de gestion et commercial	nombre	244	297	302
Part des collaborateurs de support	nombre	51	55	56
CADRE	nombre	64	71	71
Dont femme	%	47%	48%	48%
Dont hommes		53%	52%	52%
AGENT DE MAITRISE	nombre	141	144	136
Dont femme	%	60%	60%	62%
Dont hommes		40%	40%	38%
EMPLOYES	nombre	90	137	151
Dont femme	%	51%	42%	44%
Dont hommes		49%	58%	56%
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	nombre	93	130	125
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 2 à 5 ans	nombre	59	77	89
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 5 à 12 ans	nombre	64	71	75
Part des collaborateurs avec une ancienneté de 12 à 20 ans	nombre	48	47	45
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 20 ans	nombre	31	27	24
Nombre de licenciements	nombre	2	2	1
Nombre de démissions	nombre	8	32	38
Nombre de recrutements	nombre	44	89	70
Taux de collaborateurs bénéficiant d'entretien annuel	%	85%	75%	80%
Nombre représentants du personnel	nombre	9	10	10
Nombre de jours de grève	nombre	0	0	0
Nombre d'accidents de travail	nombre	1	3	3
Nombre de litiges sociaux	nombre	2	0	0

3

RAPPORT ESG, CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

3.6 RESPONSABILITÉ CIVIQUE

AFMA est une entreprise citoyenne. Elle soutient directement la société civile au Maroc et apporte une dimension humaine dans ses relations.

La politique d'AFMA envers la communauté s'articule autour de 2 domaines d'action :

DOMAINE D'ACTION 1 : conclusion de partenariats avec la société civile marocaine autour d'actions de développement durable.

DOMAINE D'ACTION 2 : promotion de la Culture.

DOMAINE D'ACTION 3 : contribution au fonds spécial Covid-19

DOMAINE D'ACTION 1

CONCLUSION DE PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE MAROCAINE AUTOUR D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une convention de partenariat avec l'association Observatoire Marocain de l'Hygiène, Sécurité et Environnement OMHSE a été signée en 2021. Les objectifs attendus de ce partenariat sont l'animation des formations sur des thématiques liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement par des spécialistes de l'association au profit d'AFMA et le soutien de l'association dans la promotion de ces thèmes auprès de la communauté. AFMA a participé à deux actions de sensibilisation à la sécurité routière réalisées par l'association.

AFMA s'engage dans la promotion de la formation. Dans cette optique, un partenariat avec un organisme de formation est en cours d'élaboration afin de contribuer à la formation des étudiants au métier de l'assurance et participer à leur insertion professionnelle.

Don de vêtements par les collaborateurs d'AFMA à l'association MAWADA

DOMAINE D'ACTION 2

PROMOTION DE LA CULTURE

Au même titre que son président Farid Bensaïd, AFMA contribue à la promotion de la culture au Maroc à travers deux partenariats importants : Projet Mazaya et Orchestre Philharmonique du Maroc

SOUTIEN DU PROJET MAZAYA DE LA FONDATION TENOR POUR LA CULTURE

Mazaya est un programme socioculturel qui vise à dispenser une formation professionnelle aux métiers de musiciens en vue de former des enfants issus de milieux défavorisés et déscolarisés et les aider à se réinsérer socialement à travers la musique. Plus de 60 enfants bénéficient de ce programme.

SOUTIEN DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DU MAROC,

Association reconnue d'utilité publique, qui œuvre depuis plus de 20 ans à la promotion de la musique classique au Maroc avec une démarche professionnelle

L'Orchestre Philharmonique du Maroc emploie aujourd'hui plus de 80 musiciens marocains.

3.7 GOUVERNANCE

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

AFMA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration d'AFMA est constitué de 9 administrateurs.

8 administrateurs parmi 9 ont été nommés le 15 décembre 2015 pour une durée de 6 années. Le mandat des administrateurs a été renouvelé par l'AGO du 8 juin 2022. Ce mandat expire à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

M Salaheddine MEZOUAR, administrateur

indépendant, a été nommé le 13 septembre 2018.

Son mandat expire aussi à l'issue de la réunion de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Les administrateurs participent activement à la gouvernance d'AFMA. Le Conseil d'Administration s'est deux fois durant l'exercice 2022 en présentiel.

Trois comités émanent du Conseil d'Administration d'AFMA, à savoir le Comité d'Audit, le Comité Nominations et Rémunérations et le Comité de Stratégie et de Développement Commercial sont mis en place.

Membre du conseil	Représentant/Personne physique	Fonction au sein du conseil	Satut	Assiduité 2022
FARID BENSAID	FARID BENSAID	Président	Exécutif	100%
SAAD HASSAR	SAAD HASSAR	Administrateur	Indépendant	100%
SALAHEDDINE MEZZOUAR	SALAHEDDINE MEZZOUAR	Administrateur	Indépendant	100%
FIPAR HOLDING	KHALID ZIANE	Administrateur	Non exécutif	100%
CIMR	KHALID CHAEDDADI	Administrateur	Non exécutif	100%
CAPITAL UNION	THAMI ABDERRAHMANI-GHORFI	Administrateur	Non exécutif	100%
TÉNOR FINANCES	LOTFI KOSSEMTINI	Administrateur	Exécutif	100%
TÉNOR GROUP	JALIL BENSAID	Administrateur	Exécutif	50%
NADER MAWLAOUI	NADER MAWLAOUI	Administrateur	Non exécutif	50%

Actions liées à la pandémie de Covid-19

Le Comité d'Audit d'AFMA a été mis en place en mars 2016. Ce comité a été restructuré par décision du Conseil d'Administration, tenu le 20 mars 2020, afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la loi sur la SA et en particulier l'intégration d'Administrateurs Indépendants.

Les administrateurs indépendants ont été choisis parmi ceux qui remplissent les conditions et les critères définis au niveau de l'article 41 bis de la loi 17-95 sur la société anonyme telle que modifiée et complétée.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Saad HASSAR : président
 Salaheddine MEZOUAR : membre
 Khalid ZIANE représentant de Fipar Holding : membre
 Khalid CHEDDADI représentant de la CIMR : membre

FRÉQUENCE

au moins 2 fois par an avec la participation du Directeur Général Délégué d'AFMA du DGA pôle support d'AFMA, de l'audit interne et des commissaires aux comptes.

3.7 GOUVERNANCE

Le Comité Nominations et Rémunérations (CNR)

COMPOSITION

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group
 Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR
 Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

FRÉQUENCE :

Au moins 1 fois par an

MEMBRES :

Khalid CHEDDADI : président
 Farid BENSAID : membre
 Khalid ZIANE : membre
 Lotfi KOSSEMTINI : membre

Le Comité de Stratégie et de Développement Commercial

COMPOSITION

Deux (2) membres nommés sur proposition de Ténor Group, dont l'un d'eux assurera la présidence
 Un (1) membre nommé sur proposition de CIMR
 Un (1) membre nommé sur proposition de Fipar-Holding.

FRÉQUENCE

Au moins 1 fois par an

MEMBRES :

Farid BENSAID : président
 Khalid CHEDDADI : membre
 Khalid ZIANE : membre
 Saad HASSAR : membre

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

L'AGO a alloué au CA une enveloppe annuelle de jetons de présence de 500.000 dirhams répartie à part égale entre tous les administrateurs.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS 2022

La charge globale des dirigeants d'AFMA est de 6,6 MDH au titre de l'exercice 2022, avantages en nature compris.

EVALUATION

Les organes de gouvernance d'AFMA sont constitués de personnes hautement qualifiées dans différents domaines. Ils sont forts de proposition et contribuent énormément à la définition de la stratégie de l'entreprise.

RELATION AVEC LES ACTIONNAIRES

La relation et la communication avec les actionnaires se fait à travers la communication financière habituelle et via le site internet d'AFMA. Un contact relation-investisseurs est affiché aussi au niveau du site de la Bourse de Casablanca.

Le site internet d'AFMA est régulièrement alimenté par les informations utiles aux actionnaires.

3.8 INDEX GRI

Code GRI	Indicateur	Chapitre	N° Page	Commentaire
PROFIL DE L'ORGANISATION				
102-01	Nom de l'organisation	Profil du groupe AFMA	23	
102-02	Activités, marques, produits et services	Profil du groupe AFMA	23	
102-03	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Profil du groupe AFMA	23	
102-04	Lieux où se trouvent les activités	Profil du groupe AFMA	23	
102-05	Capital et forme juridique	Profil du groupe AFMA	23	
102-06	Marchés desservis (répartition géographique, secteurs desservis et types (de clients et de bénéficiaires)	Profil du groupe AFMA	23	
102-07	Taille de l'organisation	Profil du groupe AFMA	23	
102-09	Information sur les collaborateurs et les autres travailleurs	Reporting et Indicateurs sociaux clés	40	
102-10	Information sur la chaîne d'approvisionnement	Profil du groupe AFMA	23	
102-11	Application des principes de précaution ou approche préventive	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
102-12	Adhésion à des initiatives externes	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-13	Adhésion à des associations	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
STRATÉGIE				
102-15	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ				
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite de l'organisation	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
GOVERNANCE				
102-18	Structure de la gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	31	
102-22	Composition de l'instance supérieure de gouvernance et de ses comités	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-23	Préciser si le président de l'instance supérieure de gouvernance est également membre de la direction	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-24	Nomination et sélection de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	43	
102-25	Prévention des conflits d'intérêts au niveau de l'instance	Gouvernance	43	
102-26	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'établissement des objectifs, des valeurs, et de la stratégie	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-27	Développement et amélioration des connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Gouvernance	43	
102-28	Évaluation de la performance de l'instance supérieure de gouvernance	Gouvernance	43	
102-29	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	Structure et fonctionnement des instances de gouvernance	43	
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	Ethique, déontologie et prévention de la corruption	36	

102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux par l'instance Supérieure de gouvernance	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-32	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le reporting de développement durable	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-35	Politiques de rémunération de l'instance supérieure de gouvernance et des cadres dirigeants	Gouvernance	43	
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES				
102-40	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-42	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Dialogues avec les parties prenantes	28	
102-43	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes	Dialogues avec les parties prenantes	28	
102-44	Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment pour son reporting	Enjeux pertinents et matrices de matérialité	29	
PRATIQUES DE REPORTING				
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Profil du groupe AFMA	23	
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-47	Enjeux pertinents identifiés au cours du processus de définition du contenu du rapport	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-50	Période de reporting correspondant aux informations fournies	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-51	Date du rapport le plus récent	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
102-55	Index du contenu GRI	Index du contenu GRI	45	
102-56	Vérification externe			Pas de vérification externe
APPROCHE MANAGERIALE				
103-01	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	Stratégie RSE du Groupe AFMA	27	
103-02	L'approche managériale et ses composantes	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
103-03	Évolution de l'approche managériale	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE				
201-01	Valeur économique directe générée et distribuée	Responsabilité économique	36	
IMPACTS ÉCONOMIQUES INDIRECTS				
203-01	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Responsabilité civique	42	
203-02	Impacts économiques indirects significatifs	Responsabilité civique	42	
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION				
205-02	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	
205-03	Incidents confirmés de corruption et mesures prises	Éthique, déontologie et prévention de la corruption	36	AFMA n'a pas fait l'objet d'incidents confirmés de corruption
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL				
206-01	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues			AFMA n'a pas fait l'objet de poursuite ou de condamnation pour pratiques anticoncurrentielles ou déloyales
ÉNERGIE				
302-01	Consommation directe d'énergie	Réduction de la consommation de l'énergie	31	

302-04	Réduction de la consommation énergétique	Réduction de la consommation de l'énergie	31	
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS				
308-02	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Achat responsable	36	
EMPLOI				
401-01	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	Reporting et Indicateurs sociaux clés	37	
401-02	Avantages sociaux accordés aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels	Santé, sécurité et bien-être au travail	37	
SANTÉ ET SECURITÉ AU TRAVAIL				
403-02	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Reporting et Indicateurs sociaux clés	37	
FORMATION ET ÉDUCATION				
404-01	Nombre moyen d'heures de formation par an réparti par salarié	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	37	
404-02	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de Carrière	Soutiens de l'évolution des collaborateurs et développement et valorisation de leurs compétences	37	
404-03	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Reporting et Indicateurs sociaux clés	37	
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES				
405-01	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Reporting et Indicateurs sociaux clés	37	
ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS				
414-02	Impacts négatifs substantiels, réels et Potentiels sur la société dans la chaîne	Achat responsable d'approvisionnement et mesures prises	36	
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS				
418-01	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients			AFMA n'a pas fait l'objet de plaintes fondées relatives aux atteintes confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients
CONFORMITÉ SOCIO ÉCONOMIQUE				
419-01	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques			AFMA n'a pas fait l'objet de non- conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques





4

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	50
4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	51
4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	53
4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	54
4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE.....	55
4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS.....	56

4.1 RAPPORT D'OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<p>BDO Audit, Tax & Advisory 23, Rue Lemtouni - Oasis 20410 - Casablanca - Maroc Tel : 212 (0) 522 293 304 Fax : 212 (0) 522 293 305</p> <p>AUDIT CONSEIL Jet Business Class 15-18, Lot Attawfik Rue de l'Adriport - Casablanca - Maroc Tel : 212 (0) 522 785 685 Fax : 212 (0) 522 786 493</p> <p>Aux Actionnaires de la société AFMA SA 22, Boulevard Moulay Youssef CASABLANCA</p> <p>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022</p> <p>AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</p> <p>Opinion</p> <p>Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société AFMA S.A. et de ses filiales (Groupe AFMA), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 49 248 606 MAD dont un bénéfice net consolidé de 61 445 691 MAD.</p> <p>Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'ensemble du groupe AFMA constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).</p> <p>Fondement de l'opinion</p> <p>Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.</p>	<p>BDO Audit, Tax & Advisory AFRIC AUDIT CONSEIL</p> <p>Questions clés de l'audit</p> <p>Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Question clé de l'audit</th> <th>Notre réponse</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition</td> <td></td> </tr> <tr> <td>La valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 68,734 MMAD au 31 décembre 2022. Ces actifs sont rattachés à des filiales acquises par la société AFMA. Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.</td> <td>Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Pour chacune des UGT (Unité génératrice de Trésorerie) auxquelles sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à : <ul style="list-style-type: none"> • Approcher les valeurs nettes comptables des actifs testés avec la comptabilité ; • Analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ; • Apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ; • Analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ; • Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ; • Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés. </td> </tr> <tr> <td>La valeur recouvrable est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Question clé de l'audit	Notre réponse	Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition		La valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 68,734 MMAD au 31 décembre 2022. Ces actifs sont rattachés à des filiales acquises par la société AFMA. Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.	Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Pour chacune des UGT (Unité génératrice de Trésorerie) auxquelles sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à : <ul style="list-style-type: none"> • Approcher les valeurs nettes comptables des actifs testés avec la comptabilité ; • Analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ; • Apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ; • Analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ; • Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ; • Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés. 	La valeur recouvrable est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.	
Question clé de l'audit	Notre réponse								
Valeur Recouvrable des écarts d'acquisition									
La valeur nette comptable des écarts d'acquisition s'élève à 68,734 MMAD au 31 décembre 2022. Ces actifs sont rattachés à des filiales acquises par la société AFMA. Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation lors de chaque clôture annuelle ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de ces actifs est inférieure à leur valeur nette comptable.	Nous avons apprécié, les modalités mises en œuvre par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition. Pour chacune des UGT (Unité génératrice de Trésorerie) auxquelles sont rattachés ces actifs, les tests de perte de valeur effectués par la direction. Sur la base de ces informations, nos travaux ont consisté à : <ul style="list-style-type: none"> • Approcher les valeurs nettes comptables des actifs testés avec la comptabilité ; • Analyser les projections des flux de trésorerie, notamment la cohérence des données utilisées dans les tests, avec les sources externes ou les dernières estimations de la direction présentées aux organes de gouvernance ; • Apprécier les prévisions par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et la performance historique du groupe ; • Analyser la cohérence des taux d'actualisation retenus, notamment en les comparant avec les données de marché disponibles ; • Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de valorisation utilisé par la direction ; • Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés. 								
La valeur recouvrable est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie nets actualisés et implique des jugements importants de la direction notamment sur l'établissement des prévisions et sur le choix des taux d'actualisation et de croissance à l'infini.									
<p>BDO Audit, Tax & Advisory AFRIC AUDIT CONSEIL</p> <p>Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés</p> <p>La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.</p> <p>Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.</p> <p>Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.</p> <p>Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés</p> <p>Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.</p> <p>Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; — Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ; 	<p>BDO Audit, Tax & Advisory AFRIC AUDIT CONSEIL</p> <ul style="list-style-type: none"> — Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ; — Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ; — Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; — Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. <p>Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.</p> <p>Casablanca, le 28 avril 2023</p> <p>Les Commissaires aux Comptes</p> <p>BDO Audit, Tax & Advisory S.A. Mostafa FRAIHA Associé</p> <p>Afric Audit Conseil Ayoub ES-SAHRAOUI Associé</p>								

4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF CONSOLIDÉ		
En MAD	31/12/2022	31/12/2021
Goodwill	68 733 760	68 119 209
Immobilisations incorporelles	8 984 777	5 703 580
Immobilisations corporelles (*)	85 177 009	65 226 902
Immeubles de placement		
Titres mis en équivalence		
Autres actifs financiers		
- Dont prêts et créances	532 102	370 863
- Dont actifs financiers évalués au coût amorti		
- Dont actifs financiers évalués à la juste valeur		
Actifs d'impôts différés	9 177 565	10 982 122
Autres actifs non courants		
Total Actifs non courants	172 605 213	150 402 676
Stocks et encours net		
Créances clients net	596 212 795	671 113 315
Autres créances courantes nettes	106 904 997	67 619 792
<u>Autres actifs financiers</u>		
- Dont prêts et créances		
- Dont actifs financiers évalués au coût amorti		
- Dont actifs financiers évalués à la juste valeur		
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 097 276	27 131 937
Total Actifs courants	714 215 068	765 865 043
TOTAL ACTIF	886 820 280	916 267 719

4.2 ETAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

PASSIF CONSOLIDÉ		
En MAD	31/12/2022	31/12/2021
Capital	10 000 000	10 000 000
Primes d'émission et de fusion		
Réserves (*)	(23 534 468)	(27 430 120)
Résultats	59 317 596	57 854 888
Ecarts de conversion	13 472	(3 000)
Capitaux propres part du groupe	45 796 600	40 421 769
Réserves minoritaires	1 315 294	527 337
Résultat minoritaire	2 128 095	2 075 387
Ecarts de conversion	8 617	(1 918)
Capitaux propres part des minoritaires	3 452 006	2 600 806
Capitaux propres d'ensemble	49 248 606	43 022 575
Dettes financières non courantes :	104 765 555	80 679 526
-Dont dettes envers les établissements de crédit	21 848 572	9 903 397
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16 (*)	82 916 983	70 776 129
Provisions non courantes		
Avantages au personnel	268 342	194 117
Autres passifs non courants		
Impôt différé passif	97 785	162 336
Total des passifs non courants	105 131 682	81 035 979
Provisions courantes	360 976	360 976
Dettes financières courantes :		
-Dont passifs financiers détenus jusqu'à échéance		
-Dont dettes envers les établissements de crédit	32 767 841	22 583 407
-Dont obligations locatives non courantes IFRS 16	10 081 759	8 388 748
Dettes fournisseurs	603 444 191	700 917 393
Autres passifs courants	85 785 226	59 958 641
Total dettes courantes	732 439 993	792 209 164
TOTAL PASSIF	886 820 280	916 267 719

4.3 RÉSULTAT CONSOLIDÉ

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES en MAD	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires	243 691 127	221 877 454
Autres produits de l'activité	13 026	229 900
Produits des activités ordinaires	243 704 153	222 107 354
Achats consommés	(59 790 835)	(53 751 586)
Charges de personnel	(66 211 732)	(60 007 781)
Impôts et taxes	(2 388 302)	(2 090 723)
Autres produits et charges d'exploitation		-
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et aux provisions	(15 563 770)	(12 895 731)
Charges des activités ordinaires	(143 954 638)	(128 745 820)
Résultat d'exploitation courant	99 749 515	93 361 534
Cessions d'actifs		
Charges de restructurations		
Cessions de filiales et participations		
Ecart d'acquisition négatifs		
Autres produits & charges d'exploitation non courants	(3 141 227)	(988 002)
Résultat d'exploitation	96 608 288	92 373 532
coût de l'endettement net	(5 820 139)	(5 718 455)
Autres produits financiers		136 067
Autres charges financières	108 658	
Résultat financier	(5 711 481)	(5 582 388)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	90 896 808	86 791 144
Impôts sur les sociétés	(28 401 086)	(26 199 657)
Impôt différé	(1 050 031)	(661 211)
Résultat net des entreprises intégrées	61 445 690	59 930 276
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités poursuivies	61 445 690	59 930 276
Résultat net des activités abandonnées		
Résultat de l'ensemble consolidé	61 445 690	59 930 276
Intérêts minoritaires	2 128 095	2 075 387
Résultat net - Part du Groupe	59 317 596	57 854 888
Résultat de base par action (En MAD)	59,32	57,85
Résultat dilué par action (En MAD)	59,32	57,85

4.4 TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Etat des flux de trésorerie consolidé En MAD	31/12/2022	31/12/2021
Résultat avant impôts	90 896 808	86 791 144
+/- Dotations nettes des provisions et pertes de valeur aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	13 788 389	11 865 481
+/- Perte nette/gain net sur cessions des actifs	(306 216)	612 614
Variations du BFR	(35 273 465)	(16 892 537)
Dividendes payés	(60 837 264)	(51 709 602)
= Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	8 268 252	30 667 099
Impôts sur les bénéfices payés	(27 603 188)	(24 677 364)
= Flux net de trésorerie provenant de l'exploitation	(19 334 936)	5 989 736
Acquisitions de filiales et participations (net de trésorerie et équivalents de trésorerie acquis)	(5 300 000)	(9 063 504)
Acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	(13 471 932)	(7 160 921)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	91 434	393 061
Augmentation/Diminution nette des autres actifs financiers	(151 646)	919 458
Dividendes reçus (des sociétés contrôlées)	5 312 897	4 264 014
= Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(13 519 247)	(10 647 892)
Capital	4 050 000	
Emissions de nouveaux emprunts	17 395 816	
Remboursements d'emprunts long terme	(3 820 334)	(6 765 420)
Remboursements Passifs locatifs- IFRS 16	(9 608 207)	(8 197 431)
= Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	8 017 275	(14 962 851)
Incidence de variation de conversion	58 905	46 428
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(24 778 002)	(19 574 579)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à l'ouverture	8 721 039	28 295 618
Trésorerie et équivalents de trésorerie net à la clôture	(16 056 963)	8 721 039

4.5 ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES SUR LA PÉRIODE

Groupe AFMA en dirhams	Capital	Réserves	écart de conversion	Résultat	Intérêts minoritaires	Résultat minoritaires	écart de conversion Minoritaires	Capitaux Propres consolidés	Capitaux propres part du groupe
Au 1er janvier 2022	10 000 000	(27 430 120)	(3 000)	57 854 888	527 337	2 075 387	(1 918)	43 022 575	40 421 769
Dividendes distribués		(54 000 674)			(1 301 430)			(55 302 104)	(54 000 674)
Affectation du résultat 2021		57 854 888		(57 854 888)	2 075 387	(2 075 387)		-	-
Résultat de l'exercice				59 317 596		2 128 095		61 445 691	59 317 596
Ecart de conversion			16 472				10 535	27 007	16 472
Intégration nouvelles filiales		736 000						736 000	736 000
Autres variations		(694 562)			14 000			(680 562)	(694 562)
Au 31 Décembre 2022	10 000 000	(23 534 467)	13 472	59 317 596	1 315 294	2 128 095	8 617	49 248 607	45 796 601

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

I- PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers consolidés du Groupe AFMA sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales (IFRS) adoptées au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2022 telles que publiées à cette même date.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels 2021

II- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

Aucun évènement significatif n'a été enregistré durant l'exercice.

III- PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles AFMA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. La notion de contrôle d'une entité est basée sur trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

Le contrôle exclusif est présumé pour les sociétés dans lesquelles AFMA SA détient plus de 50% des droits de vote.

Les titres des sociétés dans lesquelles AFMA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sont consolidés par mise en équivalence. Cette influence est présumée lorsque AFMA détient entre 20 et 50 % des droits de vote.

Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

Les opérations réciproques des sociétés intégrées globalement ainsi que les pertes et profits internes sont éliminés en totalité dans les états financiers consolidés.

IV- PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLICABLES

A-REGROUPEMENT D'ENTREPRISES -GOOD WILL

Lors d'un regroupement d'entreprise, les actifs et les passifs de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise est comptabilisée en écart d'acquisition.

Le processus d'analyse de l'écart d'acquisition doit être finalisé dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Au-delà du délai de 12 mois, tout ajustement dont la contrepartie est un actif ou un passif financier est, en principe, comptabilisé en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. En cas de perte de valeur, la dépréciation constatée au compte de résultat, dans la rubrique dépréciation d'actifs, est irréversible.

B-IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 38, « Immobilisations incorporelles », les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles d'AFMA (essentiellement des logiciels) sont à durée de vie définie et sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de 5 à 7 ans. L'amortissement commence dès la mise en service de l'immobilisation.

C-IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16, la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de création.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire.

La durée d'amortissement est basée sur la durée d'utilité estimée

C-CONTRATS DE LOCATION : NOUVELLE NORME IFRS 16

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016, en remplacement de la norme IAS 17 « contrats de location ». Elle est entrée en application en 2019. Cette nouvelle norme a pour objet de :

- Apprécier l'incidence des contrats de location sur les états financiers
- Donner une image fidèle des opérations relatives aux contrats de location

Les principaux apports de cette nouvelle norme portent sur :

- La suppression du modèle dual de comptabilisation pour les preneurs (Location simple Vs Location financement)
- L'institution d'un modèle unique aboutissant à la constatation d'un droit d'utilisation à l'actif en contre
- partie d'une obligation locative au passif
- L'ajout des coûts initiaux liés à l'obtention du contrat de location à la valeur comptable de l'actif sous-jacent

- Lors de la comptabilisation d'un contrat de location, la norme IFRS 16 prévoit la distinction entre :
 - la partie loyer en rémunération du droit d'utilisation de l'actif selon IFRS16, avec création d'une dette de location au bilan ;
 - partie liée à une autre prestation de services comme une charge d'exploitation.

Mesure de transition

Le Groupe AFMA a retenu la méthode de rétroactivité partielle en évaluant l'actif comme si IFRS 16 avait été appliquée depuis le début du contrat de location en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la transition.

Durée

La durée retenue par le groupe AFMA est relatée comme suit et ce en fonction des types de contrat :

-5 ans pour les contrats de location longue durée

« Matériel de transport »

-21 ans pour les contrats de location des immeubles.

La durée de (21 ans) pour les contrats de location des constructions est retenue pour les considérations suivantes :

-Principalement, l'existence des contrats dont la durée de location écoulee entre l'année en cours et leur date de début est supérieure ou égale à 12 ans

-Le fait que le locataire dispose juridiquement d'un droit au bail lui permettant le renouvellement de son bail pour des périodes triennales (option de prolongation), ainsi que l'intention du locataire de poursuivre ses activités dans les mêmes locaux

Taux d'actualisation

Selon la norme IFRS 16, le taux d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou à défaut le taux marginal d'endettement de la société AFMA.

Depuis 2020, les retraitements relatifs à cette norme ont été recalculés sur une base mensuelle et non annuelle.

D-NOUVELLE INTERPRETATION IFRIC 23

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise la manière dont les incertitudes liées aux impôts sur le résultat doivent être présentées dans les comptes annuels du groupe. Le Groupe AFMA a adopté les choix et les options normatives liés à cette interprétation. Le groupe AFMA n'a pas relevé d'incertitudes à la date d'arrêté des comptes 2022.

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Entité	Activité	Pays	Pourcentage de contrôle en %	Type de contrôle	Méthode de consolidation
AFMA SA	Courtage en assurance	Maroc	Mère	Mère	Mère
AFMA RABAT	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA MARRAKECH	Courtage en assurance	Maroc	99.87	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA TANGER	Courtage en assurance	Maroc	99.8	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA AGADIR	Courtage en assurance	Maroc	87.9	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA FES	Courtage en assurance	Maroc	99.93	Contrôle exclusif	Intégration globale
MCA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA OUJDA	Courtage en assurance	Maroc	99	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA LAAYOUNE	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
CAM	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMAAFRICA	Courtage en assurance	Maroc	99.6	Contrôle exclusif	Intégration globale
AFMA KENITRA	Courtage en assurance	Maroc	100	Contrôle exclusif	Intégration globale
SAFE ASSUR	Courtage en assurance	Maroc	51	Contrôle exclusif	Intégration globale
ASSURANCE AL FAHD	Courtage en assurance	Maroc	70	Contrôle exclusif	Intégration globale
ASSUREURS CONSEIL REUNIS	Courtage en assurance	Cote d'ivoire	61	Contrôle exclusif	Intégration globale
JEAN BUSNOT MAROC	Courtage en assurance	Maroc	60	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le périmètre de consolidation n'a pas connu de variation durant l'exercice 2022

2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs brutes et nettes des immobilisations incorporelles se présentent comme suit :

Rubrique	Ouverture	Acquisitions	Entrée périmètre	Sortie/ retrait	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Brevets et droits assimilés	5 846 093	4 259 284	-	(4 614)	720		10 101 485
Fonds commercial	1 500 000						1 500 000
Immos incorporelles diverses	234 864	-		-			234 864
Total Immobilisations incorporelles	7 580 957	4 259 284	-	(4 614)	720	-	11 836 349
Total Amt. Immobilisations incorporelles	(1 877 377)		-	4 614	(151)	(978 657)	(2 851 572)
Total Valeur Nette	5 703 580	4 259 284	-	-	569	(978 657)	8 984 777

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisitions	Cessions / Sortie de contrats de location	Entrée de périmètre	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	101 476 799	7 002 839	(3 109 538)	12 730 027	537 373		118 637 500
Installations techniques, matériel & outillage	875 026						875 026
Immobilisations corporelles en cours	262 500						262 500
Autres immobilisations corporelles	75 415 759	13 015 362	(3 405 249)		62 874		85 088 745
Immobilisations en cours (avances)		2 084 416			4 064		2 088 480
Total Immobilisations corporelles	178 030 084	22 102 617	-6 514 787	12 730 027	604 311		206 952 251
Amortissement des constructions	(60 619 425)			427 336	(19 279)	(5 231 048)	(65 442 417)
Amortissement des inst tech, mat et outillage	(521 717)					(48 716)	(570 433)
Amortissement des autres immo. Corporelles	(51 662 040)		3 401 358		(33 018)	(7 468 693)	(55 762 393)
Total Amt. Immobilisations corporelles	(112 803 182)		3 401 358	427 336	(52 297)	(12 748 457)	(121 775 243)
Total Valeur Nette	65 226 902	22 102 617	(3 113 429)	13 157 363	552 014	(12 748 457)	85 177 009

4. DROITS D'UTILISATION DES ACTIFS CORPORELS

Droits d'utilisations sur immobilisations corporelles	Ouverture	Acquisition de nouveau Droits d'utilisation IFRS 16	Cessions / Sortie de contrats de location	Entrée de périmètre	Ecart de change	Dotations de l'exercice	Clôture
Constructions	101 457 962	7 002 839	(3 109 538)	12 730 027	537 373		118 618 663
Autres immobilisations corporelles	31 730 528	5 887 130					37 617 658
Total droits d'utilisation sur immobilisations corporelles	133 188 490	12 889 969	(3 109 538)	12 730 027	537 373	-	156 236 321
Amt. des constructions	(60 614 715)			427 336	(19 279)	(5 229 165)	(65 435 824)
Amt. des autres immobilisations corporelles	(21 309 304)					(3 320 356)	(24 629 660)
Total Amt/dép. Immobilisations corporelles	(81 924 019)	-	-	427 336	(19 279)	(8 549 521)	(90 065 484)
Total Valeur Nette	51 264 471						66 170 837

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

5. CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

En MAD	31-déc-22			déc-21
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	
Clients	620 958 132		620 958 132	693 884 179
Provision clients	(24 745 337)		(24 745 337)	(22 770 864)
Créances clients nettes	596 212 795	-	596 212 795	671 113 315
Acomptes fournisseurs	4 598 969	-	4 598 969	10 006 881
Créances fiscales	3 398 447	-	3 398 447	3 125 695
Créances sociales	373 092	-	373 092	338 581
Autres créances et régularisation	98 017 086	-	98 017 086	55 225 058
Provisions autres créances	(177 165)	-	(177 165)	(1 076 425)
Autres Créances Nets	106 210 429	-	106 210 429	67 619 791

6. Provisions

En MAD	Provisions pour litiges	Avantages accordés au personnel	Provisions pour risques et charges	Total
Au 01 janvier 2021			360 976	360 976
Augmentations		195 822		195 822
Diminution avec utilisation				0
Diminution sans utilisation				0
Ecart de change		(1 705)		(1 705)
Au 31 Décembre 2021		194 117	360 976	555 093
Augmentations		61 275		61 275
Diminution avec utilisation				0
Diminution sans utilisation				0
Ecart de change		12 950		12 950
Au 31 Décembre 2022		268 342	360 976	629 318
Dont à plus d'un an		268 342		268 342
Dont moins d'un an			360 976	360 976

7. DETTES FINANCIERES ET PASSIFS LOCATIFS

En MAD	2022			2021
	A moins d'un an	A plus d'un an	Total	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 613 602	21 848 572	27 462 174	14 075 906
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	517 993	1 252 652	1 770 645	2 233 608
Dettes de passifs locatifs – IFRS 16	9 563 766	81 664 331	91 228 097	76 931 269
Concours Bancaires courants et soldes créditeurs de banques	27 154 239	-	27 154 239	18 410 898
Total Dettes Financières	42 849 600	104 765 555	147 615 155	111 651 681

8. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

En MAD	2022	2021
Dettes Fournisseurs	603 444 191	700 917 393
Avances clients	48 069 258	31 388 638
Dettes Fiscales	9 149 132	8 346 513
Dettes Sociales	7 427 960	6 694 546
Autres dettes et comptes de régularisation	20 444 308	13 528 943
Dettes Fournisseurs et Autres Crédeurs	688 534 849	760 876 033

9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En MAD	2022	2021
Chèques et Valeurs à encaisser	30 737	6 371 634
Banques (soldes débiteurs)	9 564 833	20 050 940
Fonds de caisse	62 468	38 212
Equivalents de trésorerie TVP	1 439 238	671 151
Trésorerie et équivalent de trésorerie	11 097 276	27 131 937
Banques (Solde créditeurs)	26 963 014	18 353 022
Intérêt courus non échus à payer	191 225	57 876
Trésorerie passif (soldes créditeurs de banques)	27 154 239	18 410 898
Trésorerie nette	(16 56 963)	8 721 039

10. ACHATS

En MAD	2022	2021
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	28 616 758	27 986 902
Locations et charges locatives	1 274 473	1 187 687
Déplacements, missions et réceptions	8 903 893	6 805 553
Achats de Travaux, études et services	6 144 525	6 174 071
Reste du poste	14 851 187	11 597 373
Total	59 790 835	53 751 586

4.6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS

11. IMPÔTS SUR LES RESULTATS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé.

Les impôts différés actifs sont des produits d'impôts futurs et correspondent à une différence temporaire génératrice d'économie d'impôt dans le futur.

Les impôts différés passifs sont liés à des retraitements de consolidation générateurs de charge d'impôt dans le futur. Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés ne sont pas actualisés.

12. CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

En MAD	2022	2021	Variation
Salaires et traitements	53 332 966	48 183 842	10,70%
Autres charges sociales	12 278 232	11 140 272	10,20%
Reste du poste des charges de personnel	600 534	683 666	-12,20%
Charges de Personnel	66 211 732	60 007 781	10,30%
Effectif moyen	355	324	

13. DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

En MAD	2022	2021
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles	978 656	630 997
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles	4 679 317	3 671 993
Dotation droits d'utilisation IFRS 16	8 069 140	7 470 047
Dotations nettes aux provisions de l'actif circulant	1 775 382	1 122 694
Dotations nettes aux autres dépréciations sur actifs		
Autres Dotations nettes aux amortissements, Provisions, et Dépréciations	61 274	
Dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations	15 563 770	12 895 731

14. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a d'incidence significative sur les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.





5

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

5.1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	65
5.2 BILAN.....	66
5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES.....	68
5.4 ETAT DES SOLDES DE GESTION.....	69
5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT.....	70
5.6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	71

5.1 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

BDO Audit, Tax & Advisory

23, Rue Lemtouni - Oasis
20410 - Casablanca - Maroc
Tel : 212 (0) 522 293 304
Fax : 212 (0) 522 293 305

AFRIC
AUDIT
CONSEIL

Jet Business Class 16-18, Lot Attawfik
Rte de l'Aéroport - Casablanca - Maroc
Tel : 212 (0) 522 785 685
Fax : 212 (0) 522 786 493

Aux Actionnaires de la société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
CASABLANCA

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société AFMA S.A., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **66 048 015,96 MAD** dont un bénéfice net de **54 583 312,87 MAD**.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société AFMA S.A. au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

BDO Audit, Tax & Advisory

AFRIC
AUDIT
CONSEIL

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Notre réponse
Evaluation des titres de participation	
Au 31 décembre 2022, les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition pour une valeur nette comptable de 79.276 KMAD, soit 12 % du total actif. Leur valeur est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité qui tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée et de la quote-part de capitaux propres détenue. Une dépréciation est constatée si la valeur d'utilité des titres devient inférieure à leur valeur nette comptable.	Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité des titres de participation. Nos travaux ont consisté notamment à : <ul style="list-style-type: none"> Apprécier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, si l'estimation des valeurs d'utilité déterminée par la direction est fondée sur une justification de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans la détermination des projections de flux de trésorerie futurs et des principales hypothèses retenues.	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les projections de flux de trésorerie retenues, au regard des dernières prévisions d'exploitation établies par la direction et soumises à l'approbation des organes de gouvernance ; Comparer les données utilisées pour la réalisation des tests de dépréciation des participations réalisés par la direction avec les données source par entité ; Tester l'exactitude arithmétique des calculs de valeurs d'utilité retenues par la société.

BDO Audit, Tax & Advisory

AFRIC
AUDIT
CONSEIL

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

BDO Audit, Tax & Advisory

AFRIC
AUDIT
CONSEIL

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit Tax & Advisory S.A.

Afric Audit Conseil

AFRIC AUDIT CONSEIL
Jet Business Class Lot Attawfik
16-18 Sidi Moulay Youssef
Casablanca
RC 101111

Mostafa FRAIHA
Associé

Ayoub ES-SHRAOUI
Associé

5.2 BILAN

BILAN ACTIF				
(Montants en dhs)	EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
	Brut	Amortissements provisions	Net	Net
IMMOBILISATION EN NON-VALEUR (A)	9 712 475,63	6 011 311,33	3 701 164,30	5 602 417,48
* Frais préliminaires				
A * Charges à répartir sur plusieurs exercices	9 712 475,63	6 011 311,33	3 701 164,30	5 602 417,48
C * Primes de remboursements des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	8 080 926,77	2 655 568,00	5 425 358,77	4 116 536,41
I * Immobilisations en recherche et développement				
F * Brevets, marques, droits et valeurs similaires	8 080 926,77	2 655 568,00	5 425 358,77	3 881 672,41
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations				234 864,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	41 166 559,89	24 923 742,44	16 242 817,45	12 362 367,20
M * Terrains				
M * Constructions				
O * Installations techniques, matériel et outillage	430 200,00	384 190,00	46 010,00	47 570,00
B * Matériel de transport	779 822,54	233 205,84	546 616,70	192 420,03
I * Mobilier, matériel bureau et aménagements divers	37 722 297,77	24 306 346,60	13 415 951,17	11 859 877,17
L * Autres Immobilis, corporelles				
I * Immobilis, corporelles en cours	2 234 239,58		2 234 239,58	262 500,00
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	79 414 924,04		79 414 924,04	76 050 924,04
E * Prêts immobiliers				
* Autres créances financières	139 201,25		139 201,25	75 201,25
* Titres de participation	79 275 722,79		79 275 722,79	75 975 722,79
* Autres titres immobilisés				
Total I (A+B+C+D+E)	138 374 886,33	33 590 621,77	104 784 264,56	98 132 245,13
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	563 891 089,84	17 172 822,97	546 718 266,87	620 756 913,53
C * Fourniss. débiteurs, avances et acomptes	3 645 295,33	177 165,32	3 468 130,01	8 622 375,71
I * Client et comptes rattachés	463 209 870,15	16 995 657,65	446 214 212,50	553 478 006,86
R * Personnel	302 069,33		302 069,33	261 666,81
C * Etat	916 838,71		916 838,71	914 630,14
U * Comptes d'associés				
L * Autres Débiteurs	94 965 933,38		94 965 933,38	56 716 088,82
A * Comptes de régularisation Actif	851 082,94		851 082,94	764 145,19
TITRES & VALEUR DE PLACEMENT (H)				
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)				
Total II (F+G+H+I)	563 891 089,84	17 172 822,97	546 718 266,87	620 756 913,53
TRESORERIE- ACTIF	3 691 106,23		3 691 106,23	19 355 395,91
R Chèques et valeurs à encaisser				5 762 709,56
E Banques, T.G et C.C.P	3 686 322,91		3 686 322,91	13 585 666,25
S Caisses, Régies d'avance et accreditifs	4 783,32		4 783,32	7 020,10
Total III	3 691 106,23		3 691 106,23	19 355 395,91
TOTAL GENERAL I + II + III	705 957 082,40	50 763 444,74	655 193 637,66	738 244 554,57

BILAN PASSIF

(Montants en dhs)		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES			
	* Capital social ou personnel (1)	10 000 000,00	10 000 000,00
	moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	capital appelé.....		
	dont versé		
	* Primes d'émission, de fusion d'apport		
F	* Ecart de réévaluation		
I	* Réserves légales	1 000 000,00	1 000 000,00
N	* Réserves diverses		
A	* Reports à nouveau (2)	464 703,09	811 120,54
N	* Résultats nets en instances d'affectation (2)		
C	* Résultat net de l'exercice (2)	54 583 312,87	53 653 582,55
E	Total des capitaux propres (A)	66 048 015,96	65 464 703,09
M	CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (B)		
E	* Subventions d'investissement		
N	* Provisions réglementées		
E	DETTES DE FINANCEMENTS (C)	25 155 284,57	11 821 984,04
R	* Emprunts obligatoires		
M	* Autres dettes de financements	25 155 284,57	11 821 984,04
	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
	* Augmentation des créances immobilisées		
	* Diminution des dettes de financements		
	Total I (A+B+C+D+E)	91 203 300,53	77 286 687,13
P	DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	542 408 307,69	643 685 446,32
A	* Fournisseurs et comptes rattachés	443 041 474,87	578 121 632,27
S	* Clients créditeurs avances et acomptes	38 724 388,20	20 947 012,10
S	* Personnel	2 920 827,51	2 539 696,01
I	* Organismes sociaux	2 981 556,92	2 855 078,13
F	* Etat	6 133 497,30	6 237 145,94
	* Comptes d'associés		
C	* Autres Créanciers	48 313 646,57	32 778 642,71
I	* Comptes de régularisation Passif	292 916,32	206 239,16
R	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	208 996,62	208 996,62
C	ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Eléments circulants) (H)		
U	Total II (F+G+H)	542 617 304,31	643 894 442,94
T	TRESORERIE - PASSIF		
R	* Crédits d'escompte		
E	* Crédits de trésorerie		
S	* Banques (soldes créditeurs)	21 373 032,82	17 063 424,50
O	Total III	21 373 032,82	17 063 424,50
	TOTAL GENERAL I+II+III	655 193 637,66	738 244 554,57

5.3 COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES					
(Montants en dhs)		OPERATIONS		TOTAUX DE	TOTAUX DE
NATURE		Propres à l'exercice 1	Concernant les exe. précédents 2	L'EXERCICE 3 = 1+2	L'EXERCICE PRECEDENT 4
E X P L O I T A T I O N	I	PRODUITS D'EXPLOITATION			
		* Ventes de marchandises (en l'Etat)			
		* Ventes de biens et services produits		204 434 227,30	191 686 362,13
		Chiffre d'affaires		204 434 227,30	191 686 362,13
		* Variation stocks de produits (+) (1)			
		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			
		* Subventions d'exploitation			
		* Autres produits d'exploitation		228 591,74	229 900,98
		* Reprises expl.: transferts de charges		1 665 501,32	1 865 780,00
		TOTAL I		206 328 320,36	193 782 043,11
	F I N A N C E M E N T	II	CHARGES D'EXPLOITATION		
		* Achats revendus (2) de marchandises			
		* Achats consommés (2) de matière et fournitures		7 765 426,97	7 489 011,03
		* Autres charges externes		56 769 708,81	52 901 836,52
		* Impôts et taxes		1 863 845,38	1 837 695,85
		* Charges de personnel		53 196 426,63	49 518 349,24
		* Autres charges d'exploitation		500 000,00	499 999,92
		* dotations d'exploitation		9 064 955,57	8 464 714,45
		TOTAL II		129 160 363,36	120 711 607,01
		III RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		77 167 957,00	73 070 436,10
N O N C O U R A N T		IV	PRODUITS FINANCIERS		
		* Produits des titres de participation et autres titres immobilisés		5 312 896,67	4 264 014,00
		* Gains de change		9 708,82	6 035,24
		* Intérêts et autres produits financiers		1 792 798,07	1 590 428,24
		* Reprises financières, transferts de charges			
		TOTAL IV		7 115 403,56	5 860 477,48
	V	CHARGES FINANCIERES			
		* Charges d'intérêts		2 205 020,25	1 821 093,04
		* Pertes de change		32 016,29	23 014,94
		* Autres charges financières			
		* dotations financières			
	TOTAL V		2 237 036,54	1 844 107,98	
	VI RESULTAT FINANCIER (IV - V)		4 878 367,02	4 016 369,50	
	VII RESULTAT COURANT (III + VI)		82 046 324,02	77 086 805,60	
	VIII RESULTAT COURANT (reports)		82 046 324,02	77 086 805,60	
C O U R A N T	VIII	PRODUIT NON COURANTS			
		* Produits des cessions d'immobilisation		48 200,00	5 000,00
		* Subventions d'équilibre			
		* Reprise sur subventions d'investissement			
		* Autres produits non courants		1 034 385,08	2 767 439,96
		* Reprises non courantes: transferts de charges			
		TOTAL VIII		1 082 585,08	2 772 439,96
	IX	CHARGES NON COURANTS			
		* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées			
		* Subventions accordées			
		* Autres charges non courantes		4 047 168,73	3 000 582,01
	* dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
	TOTAL IX		4 047 168,73	3 000 582,01	
	X RESULTAT NON COURANT(VIII-IX)		-2 964 583,65	-228 142,05	
	XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+-X)		79 081 740,37	76 858 663,55	
	XII IMPOTS SUR LES RESULTATS		24 300 497,00	23 205 081,00	
	XIII RESULTAT NET (XI - XII)		54 781 243,37	53 653 582,55	
	XIV TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)		214 526 309,00	202 414 960,55	
	XV TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)		159 745 065,63	148 761 378,00	
	XVI RESULTAT NET		54 781 243,37	53 653 582,55	

5.4 ETAT DES SOLDES DE GESTION

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G.)			EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R.)				
	1	Ventes de marchandises (en l'état)		
	2	- Achats revendus de marchandises		
I	=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT		
II	+	PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)	204 434 227,30	191 686 362,13
	3	* Ventes de bien et services produits	204 434 227,30	191 686 362,13
	4	* Variation stocks de produits		
	5	* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	-	CONSOMMATION DE L'EXERCICE :(6+7)	64 535 135,78	60 390 847,55
	6	*Achat consommés de matières et fournitures	7 765 426,97	7 489 011,03
	7	* Autres charges externes	56 769 708,81	52 901 836,52
IV	=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	139 899 091,52	131 295 514,58
V	+	Subventions d'exploitations		
	9	- Impôts et taxes	1 863 845,38	1 837 695,85
	10	- Charges de personnel	53 196 426,63	49 518 349,24
	=	EXEDENT BRUT DE L'EXPLOITANT (EBE)	84 838 819,51	79 939 469,49
	=	OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
	11	+ Autres produits d'exploitations	228 591,74	229 900,98
	12	- Autres charges d'exploitations	500 000,00	499 999,92
	13	+ Reprise d'exploitations	1 665 501,32	1 865 780,00
	14	- Dotations d'exploitations	9 064 955,57	8 464 714,45
VI	=	RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)	77 167 957,00	73 070 436,10
VII	+	RESULTAT FINANCIER	4 878 367,02	4 016 369,50
VIII	=	RESULTAT COURANT (+ ou -)	82 046 324,02	77 086 805,60
IX	+	RESULTAT NON COURANT	-3 162 514,15	-228 142,05
	15	- Impôts sur les resultats	24 300 497,00	23 205 081,00
X	=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)	54 583 312,87	53 653 582,55

II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT					
	1	1	Resultat net de l'exercice	54 583 312,87	53 653 582,55
			* Bénéfice +		
			* Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitations (1)	6 488 884,57	5 694 087,45
	3	+	Dotations financieres (1)		
	4	+	Dotations non courantes (1)		
	5	-	Reprises d'exploitations (2)		
	6	-	Reprises Financières (2)		
	7	-	Reprises non courants (2) (3)		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	48 200,00	5 000,00
	9	+	Valeurs nettes d'amort.des immob.cédées		
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)	61 023 997,44	59 342 670,00
	10	-	Distributions de bénéfices	54 000 000,00	47 000 000,00
II			AUTOFINANCEMENT	7 023 997,44	12 342 670,00

5.5 TABLEAU DE FINANCEMENT

TABLEAU DE FINANCEMENT

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

	MASSES	EXERCICE N	EXERCICE N-1	VARIATION A-B	
				Emplois C	Ressources D
1	Financement permanent	91 203 301	77 286 687		13 916 613
2	Moins actif immobilisé	104 784 265	98 132 245	6 652 019	
3	= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	-13 580 964	-20 845 558		7 264 594
4	Actif circulant	546 718 267	620 756 914		74 038 647
5	Moins Passif circulant	542 617 304	643 894 443	101 277 139	
6	= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	4 100 963	-23 137 529	27 238 492	
7	TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF) (A-B)	-17 681 927	2 291 971		19 973 898

II. EMPLOIS ET RESSOURCES

RUBRIQUE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
* AUTOFINANCEMENT (A)		7 023 997,44		12 342 670,00
* Capacité d'autofinancement		61 023 997,44		59 342 670,00
- Distributions de bénéfices		54 000 000,00		47 000 000,00
* CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)		48 200,00		960 530,00
* Cessions d'immobilisations incorporelles				955 530,00
* Cessions d'immobilisations corporelles		48 200,00		5 000,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupérations sur créances immobilisées				
* AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES (C)				
* Augmentations de capital, apports				
* Subvention d'investissement				
* AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)		17 153 634,44		
TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		24 225 831,88		13 303 200,00
II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)	13 140 904,00	0,00	12 125 417,95	
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	2 245 448,36		3 195 403,05	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	7 531 455,64		3 750 014,90	
* Acquisitions d'immobilisations financières	3 300 000,00		5 180 000,00	
* Augmentation des créances immobilisées	64 000,00			
* REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F) * REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	3 820 333,91		8 269 850,95	
* EMPLOIS EN NON VALEURS (H)			314 397,19	
TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	16 961 237,91		20 709 666,09	
III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)	27 238 491,97		12 518 307,50	
IV. VARIATION DE LA TRESORERIE		19 973 898,00		19 924 773,59
TOTAL GENERAL	44 199 729,88	44 199 729,88	33 227 973,59	33 227 973,59

5.6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<i>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</i>	NEANT	
<i>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</i>	NEANT	
<i>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</i>	NEANT	

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
	NEANT	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EX	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Prod par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	9 712 476							9 712 476
* Frais préliminaires								
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	9 712 476							9 712 476
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 835 478	2 313 848		166 464		68 400	166 464	8 080 927
* Immobilisation en recherche et développement						68 400		
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	5 600 614	2 313 848		166 464				8 080 927
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles	234 864						166 464	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	36 145 899	7 532 956			946 460	1 564 335		41 166 560
* Terrains								
* Constructions								
* Installations techniques, matériel et outillage	430 200							430 200
* Matériel de transport	491 623	497 000			208 800			779 823
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	34 961 577	5 062 716			737 660	1 564 335		37 722 298
* Autres immobilisations corporelles Informatique								
* Immobilisations corporelles	262 500	1 971 740						2 234 240
TOTAL GENERAL	51 693 853	9 845 304		166 464	946 460	1 632 735	166 464	58 959 962

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	Cumul début exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul d'amortissement fin
	1	2		3
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	4 110 058,15	1 901 253,18		6 011 311,33
* Frais préliminaires				
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	4 110 058,15	1 901 253,18		6 011 311,33
* Primes de remboursement obligations				
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 718 942,00	936 626,00		2 655 568,00
* Immobilisation en recherche et développement				
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 718 942,00	936 626,00		2 655 568,00
* Fonds commercial				
* Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 783 531,93	3 652 505,39	2 512 294,88	24 923 742,44
* Terrains				
* Constructions				
* Installations techniques, matériel et outillage	382 630,00	1 560,00		384 190,00
* Matériel de transport	299 202,51	142 803,33	208 800,00	233 205,84
* Mobilier, matériel de bureau et aménagement	23 101 699,42	3 508 142,06	2 303 494,88	24 306 346,60
* Autres immobilisations corporelles Informatique				
* Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL GENERAL	29 612 532,08	6 490 384,57	2 510 794,88	33 590 621,77

DETTE	TOTAL AU	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en devises	Montants vis-à-vis de l'Etat et organismes publics	Montants vis-à-vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
DETTES DE FINANCEMENT								
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	25 155 284,57	22 082 603,75	3 072 680,82					
DETTES DU PASSIF CIRCULANT	542 408 307,69	243 211 910,44	299 196 397,25		3 045 996,56	6 133 497,30	45 753 572,08	638 896,87
- Fournisseurs et comptes rattachés	443 041 474,87	191 073 026,63	251 968 448,24				1 294 627,66	638 896,87
- Clients créditeurs, avances et acomptes	38 724 388,20	26 682 070,63	12 042 317,57					
- Personnel	2 920 827,51	223 143,52	2 697 683,99					
- Organismes sociaux	2 981 556,92	352 270,51	2 629 286,41					
- Etat	6 133 497,30	2 431 024,42	3 702 472,88			6 133 497,30		
- Comptes d'associés								
- Autres créanciers	48 313 646,57	22 393 427,76	25 920 218,81		3 045 996,56		44 458 944,42	
- Comptes de régularisation - Passif	292 916,32	56 946,97	235 969,35					

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée
- Sûretés données	-	NEANT			
- Sûretés reçues		NEANT			

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
Avals, cautions et garanties données	447 944	424 602
Total	447 944	424 602

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
	NEANT	NEANT
TOTAL		

ETAT DE REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL				Montant du capital : 10 000 000 DH			
Nom, prénom ou ou raison sociale des principaux associés	Adresse	NOMBRE DE TITRES		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
1	2	3	4	5	6	7	8
STE TENOR FINANCES	22,BOULEVARDMYOUSSEF	394 760	394 760	10	3 947 600	3 947 600	3 947 600
MR FARID BENSAID	28,RUEABOUHASSANELMARINI-CASA	10	10	10	100	100	100
TENOR GROUP	22,BOULEVARDMYOUSSEF	55 260	55 260	10	552 600	552 600	552 600
TENOR INTERNATIONAL	4,RUEDEMARIVAUX75002PARIS	50 010	50 010	10	495 500	495 500	495 500
TENOR ASSURANCE	22,BOULAVARDMYOUSSEF	25 600	25 600	10	256 000	256 000	256 000
CIMR	100,BDABDELMOUMENCASABLANCA	116 295	116 295	10	1 162 950	1 162 950	1 162 950
FIPAR-HOLDING	PLACEMYELHASSANEXPIETRIIMMCDGRABAT	100 000	100 000	10	1 000 000	1 000 000	1 000 000
FLOTTANT EN BOURSE		258 045	258 045	10	2 585 050	2 585 050	2 585 050
TENOR MANAGEMENT	22 BD MOOLAY YOUSSEF	10	10	10	100	100	100
CAPITAL UNION	63 BOULEVARD MY YOUSSEF CASA	10	10	10	100	100	100
TOTAL		1 000 000	1 000 000		10 000 000	10 000 000	10 000 000

NATURE DES INDICATIONS			
	Exercice	Exercice	Exercice
	N-2	N-1	N
. SITUATION NETTE DE L'ENTREPRISE			
. Capitaux propres plus capitaux propres assimilés moins immobilisations en non-valeurs	51 502 147	59 862 286	62 346 852
. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1. Chiffre d'affaires hors taxes	179 760 555	191 686 362	204 434 227
2. Résultat avant impôts	67 762 680	76 858 664	78 883 810
3. Impôts sur les résultats	22 093 774	23 205 081	24 300 497
4. Bénéfices distribués (y compris les tantièmes) de l'exercice précédent	50 000 000	47 000 000	54 000 000
5. Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	2 142 214	811 120	567 703
. RESULTAT PAR TITRE (Pour les sociétés par actions et SARL)			
. Résultat net par action ou part sociale de l'exercice	46	54	55
. Bénéfices distribués par action ou part sociale de l'exercice précédent	50	47	54
. PERSONNEL			
. Montant des salaires bruts de l'exercice	33 776 188	39 558 183	42 646 726
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	272	291	309

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I. DATATION

Date de clôture: (1)	31/12/2022
Date d'établissement des états de synthèse: (2)	28/03/2023

II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ère COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indication des événements
	Favorables : néant
	Défavorables : néant





6

**RAPPORT SPECIAL DES
COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES
CONVENTIONS
REGLEMENTÉES**

AFMA S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Avril 2023

Aux Actionnaires de la Société
AFMA S.A.
22, Boulevard Moulay Youssef
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 78-12 et son décret d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les lois ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1 Conventions conclues au cours de l'exercice

1.1 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 68 KMAD.

1.2 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et l'association Orchestre Philharmonique du Maroc

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à l'association Orchestre Philharmonique du Maroc objet de la rémunération : 800 KMAD au titre de l'exercice 2022.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2022 : 800 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2022 : 4 KMAD.

1.3 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et l'association Fondation Ténor pour la Culture

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à l'association Orchestre Philharmonique du Maroc objet de la rémunération : 500 KMAD au titre de l'exercice 2022.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2022 : 500 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2022 : 5 KMAD.

1.4 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Immobilier

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Immobilier objet de la rémunération : 4.000 KMAD au titre de l'exercice 2022.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2022 : 2.000 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2022 : Néant.

1.5 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Nassam

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Nassam.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Nassam objet de la rémunération : 500 KMAD au titre de l'exercice 2022.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2022 : 500 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2022 : Néant.

1.6 Convention de prestation de service « IT » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « IT ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2022 : 491 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

1.7 Convention de location entre AFMA SA et JBM (convention écrite)

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Sous-location d'un bureau de 30 m² situé au 3^{ème} étage de l'immeuble ROSALIDE au 22 boulevard Moulay Youssef, Casablanca, moyennant un loyer mensuel de 10 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice 2022 : 120 KMAD.

2 Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Kenitra

- Personnes concernées : AFMA Kenitra (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.1% HT.
- Montants avancés par AFMA SA à AFMA Kenitra : 640 KMAD au titre des exercices antérieurs et 150 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursés à hauteur de 750 KMAD au cours de l'exercice 2022 (dont 700 KMAD par compensation avec l'augmentation de capital de la filiale, intervenue en 2022).
- Montants avancés par AFMA Kenitra à AFMA SA : 200 KMAD au titre de l'exercice 2022. Aucun remboursement effectué au cours de l'exercice 2020.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 14 KMAD.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 7 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.2 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Restauration

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4.5% HT.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2022.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice clos 2022.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.3 Convention de prestation de service « SCAN » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.

4

- Nature et objet de la convention : Prestation de service « SCAN ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2022 : 3.502 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2019.

2.5 Convention conclue entre AFMA SA et Accolade Casa (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : prestation de prise en charges des appels dans le cadre de H24.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 544 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 mars 2016.

2.6 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Oujda (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Oujda (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 30 mars 2015.

2.7 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social d'une superficie de 20 mètres carrés situé au 22 boulevard Moulay Youssef, moyennant un loyer mensuel de 3,7 KMAD.

5

- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 43 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 janvier 2014.

2.8 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Fès (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Fès (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 1.519 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.9 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et MCA (convention écrite)

- Personnes concernées : MCA (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 0,02 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.10 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Agadir (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Agadir (société filiale).

6

- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.

- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 0,02 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 2.553 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.11 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Rabat (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Rabat (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 398 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.12 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Marrakech (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Marrakech (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuilles client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 853 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

7

2.13 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et AFMA Tanger (convention écrite)

- Personnes concernées : AFMA Tanger (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cédérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 178 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

2.14 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de la totalité de l'immeuble situé au 8, Rue Mikhael Nouaima à l'exception du premier étage. Le loyer est accordé moyennant un prix de 155,36 MAD TTC par m² et par mois. Ce bail a fait l'objet d'une extension de 218 m² à partir du deuxième semestre de l'exercice 2016 puis d'une nouvelle extension de 85 m² à partir de janvier 2019 portant la superficie occupée à 930 m².
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 1 907 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012.

2.15 Convention de location du siège social par Ténor Immobilier à AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location de l'immeuble situé au 22 boulevard Moulay Youssef servant à AFMA de siège social et se composant de quatre plateaux de bureaux d'une superficie totale de 2 882 mètres carrés. Le loyer est accordé moyennant un prix de 163,35 MAD par m² et par mois.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 6 214 KMAD.

8

- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 octobre 2007.
- Date d'autorisation de l'avenant au contrat de bail initial : l'avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2015.

2.16 Convention de frais de gestion entre Ténor Group et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group.
- Nature et objet de la convention : Ténor Group assure à AFMA SA une assistance en matières juridique, fiscale, contrôle de gestion et communication. En contrepartie de sa prestation, Ténor group perçoit une rémunération calculée sur la base de 2,4% du chiffre d'affaires H.T. ;
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 4.953 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.

2.17 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et ses filiales (convention écrite)

- Sociétés concernées : AFMA Fès, AFMA Marrakech, AFMA Tanger, AFMA Rabat, AFMA Agadir, MCA, CAM, AFMA Oujda et AFMA Laayoune.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,1% HT.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2012, puis en date du 16 mars 2018 pour les filiales AFMA Laayoune et AFMA Oujda.
- Montants des avances objets des rémunérations reçues par AFMA SA de ses filiales au cours de l'exercice 2022 :
 - AFMA Fès : 600 KMAD au titre des exercices antérieurs et 4.930 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée à hauteur de 4.220 KMAD au cours de l'exercice 2022 ;
 - AFMA Marrakech : 1.200 KMAD au titre de l'exercice 2022. Aucun remboursement reçu au cours de l'exercice 2022 ;
 - AFMA Tanger : 3.800 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée à hauteur de 3.000 KMAD au cours de l'exercice 2022 ;
 - AFMA Rabat : Néant ;

9

- AFMA Agadir : Néant ;
- MCA : 800 KMAD au titre des exercices antérieurs et 14.205 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée totalement au cours de l'exercice 2022 ;
- CAM : Néant ;
- AFMA Oujda : 1.274 KMAD au titre des exercices antérieurs et 90 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée à hauteur de 1.000 KMAD au cours de l'exercice 2022 (dont 100 KMAD par compensation avec l'augmentation de capital de la filiale, intervenue en 2022) ;
- AFMA Laayoune : 1.285 KMAD au titre des exercices antérieurs et 170 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée à hauteur de 220 KMAD au cours de l'exercice 2022.
- Montants des avances objets des rémunérations accordées par AFMA SA à ses filiales au cours de l'exercice 2022 :
 - AFMA Fès : Néant ;
 - AFMA Marrakech : Néant ;
 - AFMA Tanger : 230 KMAD au titre des exercices antérieurs et 1.770 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée totalement au cours de l'exercice 2022 ;
 - AFMA Rabat : 840 KMAD au titre des exercices antérieurs et 1.500 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée à hauteur de 1.450 KMAD au cours de l'exercice 2022 ;
 - AFMA Agadir : 7.180 KMAD au titre des exercices antérieurs et 12.800 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée à hauteur de 6.470 KMAD au cours de l'exercice 2022 ;
 - MCA : 195 KMAD au titre de l'exercice 2022. Aucun remboursement effectué au cours de l'exercice 2022 ;
 - CAM : 4.470 KMAD au titre des exercices antérieurs et 26.830 KMAD au titre de l'exercice 2022, remboursée à hauteur de 19.470 KMAD au cours de l'exercice 2022 ;
 - AFMA Oujda : Néant ;
 - AFMA Laayoune : Néant.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par AFMA SA :
 - AFMA Fès : Néant ;

10

- AFMA Marrakech : Néant ;
- AFMA Tanger : 14 KMAD ;
- AFMA Rabat : 56 KMAD ;
- AFMA Agadir : 401 KMAD ;
- MCA : 13 KMAD ;
- CAM : 367 KMAD ;
- AFMA Oujda : Néant ;
- AFMA Laayoune : Néant.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 par AFMA SA :
 - AFMA Fès : 50 KMAD ;
 - AFMA Marrakech : 22 KMAD ;
 - AFMA Tanger : 21 KMAD ;
 - AFMA Rabat : Néant ;
 - AFMA Agadir : Néant ;
 - MCA : 53 KMAD ;
 - CAM : Néant ;
 - AFMA Oujda : 23 KMAD ;
 - AFMA Laayoune : 52 KMAD.

2.18 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Group (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Group.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à Ténor Group objet de la rémunération : 40.410 KMAD au titre de l'exercice 2022.

11

- Montant remboursé par Ténor Group à AFMA SA au cours de l'exercice 2022 : 40.410 KMAD.
 - Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 1.015 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- 2.19 Convention de location d'un logement de fonction par Mme BENQEDDI à M. Farid BENSARD (convention écrite)**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA.
 - Nature et objet de la convention : Location d'un logement de fonction au profit de M. Farid BENSARD moyennant un loyer mensuel de 54.450 MAD.
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 653 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.
- 2.20 Convention de participation aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.
 - Nature et objet de la convention : Dans le cadre du projet Mazaya, AFMA SA participe aux œuvres sociales entreprises par l'association Fondation Ténor pour la Culture à hauteur de 100 KMAD par an.
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 100 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.
- 2.21 Convention de contribution au développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers l'association Fondation Ténor pour la Culture**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Président de l'association Fondation Ténor pour la Culture.

12

- Nature et objet de la convention : Dans le cadre du développement du pôle culturel d'AFMA SA à travers la Fondation Ténor pour la Culture, AFMA SA contribue pour un montant annuel s'élevant à 0,2% de son résultat net avec un minimum de 50 KMAD.
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 115 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.
- 2.22 Convention de Facility Management conclue entre Thais et AFMA SA (convention écrite)**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thais.
 - Nature et objet de la convention : Réalisation par la société Thais de prestations de Facility Management portant sur la conduite de l'exploitation technique et le pilotage des services des parties communes et privées des immeubles situés au 8, Rue Mikhael Nouaima et au 22, Boulevard Moulay Youssef ;
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 1.745 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : L'AGO ayant statué pour la 1^{ère} fois sur cette convention, a été tenue le 30 juin 2015.
- 2.23 Convention de soutien et développement en faveur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Fondateur de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc.
 - Nature et objet de la convention : AFMA participe au soutien et au développement de l'association Orchestre Philharmonique du Maroc ;
 - Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 150 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 avril 2006.
- 2.24 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Retail (convention écrite)**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Retail.

13

- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
 - Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2022.
 - Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2022.
- 2.25 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Services (convention écrite)**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Services.
 - Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
 - Montant avancé par AFMA SA à Ténor Services et objet de la rémunération 1 000 KMAD au titre des exercices antérieurs et 6.000 KMAD au titre de l'exercice 2022.
 - Aucun remboursement n'a été effectué au cours de l'exercice 2022.
 - Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 246 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- 2.26 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Accolade (convention écrite)**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
 - Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT.
 - Montant avancé par AFMA SA à Accolade objet de la rémunération : 2.600 KMAD au titre de l'exercice 2022.
 - Montant remboursé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2022 : Néant.

14

- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 115 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- 2.27 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Ténor Distrib (convention écrite)**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Ténor Distrib.
 - Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT.
 - Montants avancés par AFMA SA à Ténor Distrib objet de la rémunération : Néant.
 - Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant.
 - Montants avancés par Ténor Distrib à AFMA SA objet de la rémunération : Néant.
 - Montants de la charge d'intérêt comptabilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : Néant.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.
- 2.28 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Thais**
- Personnes concernées : M. Farid BENSARD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de Thais.
 - Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 5,25% HT.
 - Montants avancés par AFMA SA à Thais objet de la rémunération : 1.700 KMAD au titre de l'exercice 2022.
 - Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2022 : 1.700 KMAD.
 - Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 20 KMAD.
 - Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

15

2.29 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et CAM

- Personnes concernées : CAM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 1.157 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 18 mars 2019.

2.30 Convention de d'avance de trésorerie entre AFMA SA et PSD

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur de PSD.
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,5% HT.
- Aucune avance n'a été accordée au cours de l'exercice 2022.
- Aucun intérêt n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2022.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 08 avril 2010.

2.31 Convention de prestation de service « CRC » entre AFMA SA et Accolade Casa

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant d'Accolade Casa.
- Nature et objet de la convention : Prestation de service « CRC ».
- Montant facturé par Accolade à AFMA SA au cours de l'exercice 2022 : 216 KMAD.

2.32 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et Safeassur

- Personnes concernées : Safeassur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,1% HT.

16

- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Safeassur objet de la rémunération : 425 KMAD au titre des exercices antérieurs et 800 KMAD au titre de l'exercice 2022.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2022 : 1.225 KMAD.
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 2 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

2.33 Convention de Co-courtage conclue entre AFMA SA et Safeassur

- Personnes concernées : Safeassur (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Mise à contribution des moyens techniques et humains pour la gestion d'une partie du portefeuille client moyennant une rémunération correspondant à un pourcentage du montant des commissions nettes générées par les polices cogérées.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 2.910 KMAD.
- Montant du produit comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 652 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par les Conseils d'Administrations du 20 mars 2020 puis du 29 mars 2021.

2.34 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA (convention écrite)

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un bureau annexe au siège social situé au 22 boulevard Moulay Youssef, moyennant un loyer mensuel de 7 KMAD.
- Montant de la charge comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 86 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2021.

2.35 Convention de développement informatique entre Accolade et AFMA SA

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Administrateur d'Accolade.
- Nature et objet de la convention : Développement informatique effectué par Accolade pour le compte d'AFMA SA.

17

- Montant comptabilisé en Immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 575 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 20 mars 2020.

2.36 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et JBM

- Personnes concernées : JBM (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,1% HT.
- Montants avancés par JBM à AFMA SA objet de la rémunération : 1.700 KMAD au titre des exercices antérieurs et 3.900 au titre de l'exercice 2022, remboursés à hauteur de 2.000 KMAD au cours de l'exercice 2022.
- Montant de la charge d'intérêt comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 : 85 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 septembre 2021.

2.37 Convention d'avance de trésorerie entre AFMA SA et AFMA Africa

- Personnes concernées : AFMA Africa (société filiale).
- Nature et objet de la convention : Avances de trésorerie rémunérées au taux de 4,1% HT.
- Montant avancé par AFMA SA à AFMA Africa objet de la rémunération : 3.000 KMAD au titre des exercices antérieurs et 1.100 KMAD au titre de l'exercice 2022.
- Montant des remboursements intervenus au cours de l'exercice 2022 : 3.247 KMAD (libération des actions souscrites dans le cadre de l'augmentation de capital de 2021 pour 747 KMAD et compensation avec l'augmentation du capital social de 2022 pour 2.500 KMAD).
- Montant du produit d'intérêt comptabilisé au cours de l'exercice 2022 : 41 KMAD.

2.38 Convention de location entre Ténor Immobilier et AFMA SA

- Personnes concernées : M. Farid BENSALD Président du conseil d'administration de AFMA SA et Gérant de Ténor Immobilier.
- Nature et objet de la convention : Location d'un plateau de bureau au boulevard Hassan 1er, moyennant un loyer mensuel au mètre carré de 120 MAD.

18

- Cette convention n'a pas produit d'effets sur les comptes de l'exercice 2022.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

2.39 Convention relative à la prestation de support entre AFMA SA et ACR

- Personnes concernées : ACR filiale indirecte d'AFMA SA.
- Nature et objet de la convention : AFMA SA assure à ACR des prestations de support (finances, R.H et S.I.). En contrepartie de sa prestation, AFMA SA perçoit une rémunération calculée sur la base de 2% du chiffre d'affaires HT ;
- Produits comptabilisés au cours de l'exercice 2022 : 99 KMAD.
- Date d'autorisation de la convention : Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022.

Fait à Casablanca, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

Afric Audit Conseil

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue de la Liberté - Casablanca
Tél: 0539 80 80 80
www.bdo.ma

Mostafa FRAIHA
Associé

AFRIC AUDIT CONSEIL
Jet Business Center - Jet Attoufik
16-18 Sijel Moutouk
Casablanca
RCJ 491111

Ayoub ES-SAHRAOUI
Associé

19



7

**DÉCLARATION DES
HONORAIRES DES
CONTRÔLEURS DE
COMPTES**

En KDH	AAC						BDO (Ex KPMG)						Total
	Montant/Année			% /Année			Montant/Année			% /Année			
	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	N	N-1	N-2	
Commissariat aux comptes, certification													
Examen des comptes individuels et consolidés	673	669	576	97%	100%	76%	258	258	258	100%	100%	100%	2 692
Emetteur	258	258	258	37%	39%	34%	258	258	258	100%	100%	100%	1 548
Filiales	415	411	318	60%	61%	42%							1 144
Autres diligences et prestations													
Emetteur													
Filiales													
Sous-Total	673	669	576	97%	100%	76%	258	258	258	100%	100%	100%	2 692
Autres prestations rendues	24	0	186	3%	0%	24%							210
Sous-Total	24	0	186	3%	0%	24%							210
Total Général	697	669	762	100%	100%	100%	258	258	258	100%	100%	100%	2 902





8

**LISTE DES
COMMUNIQUÉS DE
PRESSE PUBLIÉS AU
COURS DE L'EXERCICE**

8

LISTE DES COMMUNIQUÉS DE PRESSE



23/05/2022

Communiqué des indicateurs du premier trimestre 2022

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2022/05/CP-des-indicateurs-1er-trimestre-2022.pdf>



29/08/2022

Communiqué des indicateurs du deuxième trimestre 2022

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2022/08/CP-des-indicateurs-du-2eme-trimestre.pdf>



29/09/2022

Communiqué financier des indicateurs semestriels 2022

https://afma.ma/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-financier-semestriel-KB_compressed_1pdf.io_.pdf



25/11/2022

Communiqué des indicateurs du troisième trimestre 2022

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2022/11/2022-11-23-Communique%CC%81-de-presse-T3-2022-V4-website.pdf>



25/02/2023

Communiqué des indicateurs du quatrième trimestre 2022

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2023/02/2023-02-27-Communique%CC%81-de-presse-T4-2022-website-V2.pdf>



30/03/2023

Communiqué financier des indicateurs annuels 2022

<https://afma.ma/wp-content/uploads/2023/03/2023-03-27-Communique-de-presse-FY2022-website.pdf>

